



**Groupe de travail de la CALRE
sur la démocratie interactive**



Mesdames et messieurs les membres de la CALRE,

À la fin de l'année 2016, j'ai eu l'honneur d'être reconduit pour un an en qualité de coordinateur du Groupe de travail sur la démocratie interactive.

Ce sujet me tient particulièrement à cœur car je suis convaincu de l'importance de maintenir le contact avec les citoyens tout au long d'une législature et également de la nécessité de réconcilier les jeunes avec la démocratie.

Après l'audition d'experts provenant du monde académique en 2016, la réunion de 2017 a mis davantage l'accent sur des échanges de bonnes pratiques et la présentation d'expériences concrètes permettant de rapprocher les citoyens des élus.

Vous trouverez, ci-après, le compte rendu de la réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 30 juin 2017 et à l'occasion de laquelle trois experts ont pris la parole, à savoir :

- M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens » de l'Agence européenne exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA), qui a évoqué les outils existants en matière de participation citoyenne au processus de décision européen ainsi que le programme « Europe pour les citoyens » ;

- M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre suédois d'excellence en matière d'e-gouvernance, qui a présenté les méthodes proposées par cet organisme et qui permettent des innovations grâce à une collaboration entre différents acteurs (services publics, entreprises, universités et citoyens) en partant de défis sociétaux identifiés par les citoyens ;

- Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens, qui a détaillé le fonctionnement de la plateforme Parlement & Citoyens qui permet aux députés français d'interagir avec leurs citoyens dans le cadre de la confection de nouvelles lois. Elle a, en particulier, présenté la nouvelle initiative « Faisons la Loi ».

M. Stéphane Quain a aussi fait part de son expérience en qualité de membre du panel citoyen sur les enjeux du vieillissement organisé récemment au Parlement de Wallonie.

Ces présentations ont été suivies d'un échange de vues et de bonnes pratiques au sein des assemblées membres de la CALRE.

Je présenterai les principales conclusions de cette réunion à l'occasion de l'Assemblée plénière de la CALRE des 9 et 10 novembre 2017 et j'encourage celle-ci à poursuivre cette réflexion essentielle pour l'avenir de nos démocraties et du projet européen.

André ANTOINE
Président du Parlement de Wallonie
Coordinateur du Groupe de travail sur
la démocratie interactive de la CALRE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CALRE SUR LA DÉMOCRATIE INTERACTIVE

Coordinateur : M. André Antoine
Président du Parlement de Wallonie

Parlement de Wallonie, Namur
30 juin 2017

Table des matières

Ouverture de la séance	6
Présentation par M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens » de l'Agence européenne exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)	8
Présentation par M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance (Suède)	13
Présentation par Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens (France)	17
Témoignage de M. Stéphane Quain, membre du Panel citoyen sur les enjeux du vieillissement (Belgique/Wallonie)	24
Échanges de vues et de bonnes pratiques en matière de démocratie interactive dans les assemblées membres de la CALRE	30
Allocution de M. André Antoine à l'occasion de l'Assemblée plénière de la CALRE des 9 et 10 novembre 2017	40



LISTE DES PARTICIPANTS

Parlement de Wallonie

M. André Antoine, Président
M. Frédéric Janssens, Secrétaire général
M. Olivier De Decker, Responsable de la Direction des relations internationales
M. Pierre-André Rixhon, Attaché à la Direction des relations internationales

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Philippe Courard, Président
Mme Sandra Toussaint, Première Conseillère

Parlement de la Communauté germanophone

M. Alexander Miesen, Président
Mme Nadia Reuter, Juriste

Parlement flamand

Mme Julie Clément, Directeur

Parlement d'Andalousie

M. Juan Pablo Durán Sánchez, Président
Mme Sol Calzado Garcia, Chef d'équipe au cabinet de la Présidence
M. Javier Pardo Falcón, Secrétaire général
Mme Mercedes Pastor Garcia, Directeur de presse au cabinet de la Présidence
Mme Maria Roso Garcia, relations institutionnelles
M. Rosario León Román, Chef du Protocole

Assemblée d'Extremadura

Mme Blanca Martin Delgado, Présidente de l'Assemblée
Mme Maria Eugenia Romero Vaszquianez, Conseillère juridique

Conseil régional de Lombardie

M. Fabrizio Cecchetti, Vice-Président du Conseil régional
M. Alessandro Corbetta, assistant

Parlement des Açores

Mme Sandra Costa, Secrétaire générale

Région de Bavière

Mme Christine Claaszen, Représentante du Parlement de Bavière auprès de l'Union européenne

Orateurs

M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens de l'agence européenne exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA)
M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance (Suède)
Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens (France)
M. Stéphane Quain, membre du Panel citoyen sur les enjeux du vieillissement (Belgique/Wallonie)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 1 minute.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie - Monsieur le Président de la CALRE, cher Monsieur Pablo Duran Sanchez, Mesdames, Messieurs les présidents d'assemblée, Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux, Mesdames, Messieurs les orateurs, les experts, chers invités, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au sein du Parlement de Wallonie à l'occasion de cette réunion du groupe de travail « Démocratie interactive » que je me réjouis de présider pour la deuxième année consécutive.

Pour mieux vous recevoir et pour souligner le rôle important d'une assemblée législative et singulièrement de notre Parlement de Wallonie - je le rappelais à notre président de la CALRE - nous avons même organisé pour vous une crise gouvernementale puisque, au moment où je vous parle, je ne sais plus qui est dans la majorité ou dans l'opposition.

Cependant, j'ai une certitude avec mon collègue Philippe Courard, c'est qu'aujourd'hui le pouvoir est au Parlement.

Encore cette semaine, ce mercredi, nous avions un certain nombre de projets et de propositions soumis à notre assemblée. J'étais incapable, comme président, d'indiquer le verdict auparavant. C'était au gré des sensibilités des uns et des autres.

C'est donc un parlement original, singulier, que vous avez devant vous, un parlement fier de ses prérogatives. Ceci dit, je formule le vœu que cette crise gouvernementale ne perdure pas trop longtemps. Nous avons besoin, dans le contexte économique et social, dans le contexte de construction et de reconstruction européenne, d'avoir un gouvernement qui soit à la tâche au plus vite pour nos citoyens.

Je voudrais d'emblée souligner l'excellent travail mené sous la houlette de mon prédécesseur, le président Juan Pablo Duran Sanchez. Les résultats et recommandations du groupe de travail e-démocratie qu'il a animé pendant de nombreux mois nous ont été précieux dans la poursuite de nos travaux.

Ainsi, lors de la précédente séance, nous avons reçu trois orateurs de grande qualité issus du monde académique invités à s'exprimer sur le

concept de démocratie interactive. Dans leurs interventions respectives, M. Blondiaux et le professeur Louvin, ainsi que Mme Schnapper, partageaient le constat évident d'une crise de la démocratie occidentale liée tant à nos modes de fonctionnement qu'à la capacité qui doit être la nôtre de dégager des solutions concrètes face à l'aspiration de nos concitoyens.

Les réactions face à cette crise sont de natures diverses. Si certains se détournent purement et simplement de ce que nous appelons la chose publique, la gestion de la cité, d'autres au contraire, aspirent à une démocratie renouvelée, au moyen notamment d'une participation accrue, sinon même, citant le professeur Blondiaux, « d'une démocratie continue ». C'est ce que nous avons résumé dans le chef de notre Parlement, où nous avons indiqué que la voix de nos concitoyens ne pouvait pas être entendue une fois tous les cinq ans.

Auparavant, les citoyens nous donnaient leur voix. Aujourd'hui, tout au plus, ils nous la prêtent, mais entendent la reprendre pour se faire entendre sur certains dossiers qui les concernent au quotidien.

Forts de ces constats, nous avons choisi d'inviter les orateurs aux profils quelque peu différents, plus orientés cette fois vers le terrain et vers des projets concrets. L'objectif de la séance de travail de ce matin sera donc avant tout, de partager et de diffuser de bonnes pratiques afin de les reproduire, voire de les adapter aux réalités de nos parlements respectifs.

Ainsi, M. Gilles Pelayo, de l'Agence européenne exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », nous présentera - je pense qu'à un moment où l'Europe suscite à nouveau un nouvel élan, cela n'engage que moi, mais je le pense - son programme « Europe pour les citoyens » ainsi que différents projets soutenus par cette agence. J'espère que, au terme de son intervention, nous pourrions dire : « Ce n'est pas simplement l'Europe pour les citoyens, mais aussi les citoyens pour l'Europe ».

M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab en Suède, abordera quant à lui les très nombreuses activités de son centre d'excellence en matière d'e-gouvernance. Je sais qu'il a été particulièrement éblouissant outre-Atlantique, à tel point que notre Secrétaire général - je veux le remercier - M. Janssens, nous l'a ramené des États-Unis pour que nous puissions l'entendre. C'est donc dire si nous avons été le chercher loin, mais aujourd'hui, il est près de nous et j'imagine que nous aurons un dialogue de qualité avec cet expert de renommée.

Ensuite, nous entendrons Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de la plateforme Parlement & Citoyens. Son organisation, que nous avons eu le privilège de visiter à Paris, est notamment à l'origine de la campagne « Faisons la loi », visant à promouvoir la coconstruction de politiques publiques, de décrets, de lois, à partir d'un souffle citoyen relayé par des parlementaires. Cela n'est donc pas, d'un côté, les élus, et de l'autre, les citoyens, mais c'est une voix partagée pour élaborer des législations. Vous verrez que c'est une plateforme tout à fait remarquable qui a déjà montré ses preuves, puisqu'une trentaine de députés, opposition et majorité, de l'ancienne législature française se sont investis dans le sujet.

De surcroît, ce modèle est repris aujourd'hui par d'autres organisations. Par exemple, un syndicat qui renouvelle complètement son programme à partir de ses affiliés, au travers de cette plateforme. Vous verrez qu'il y a là, beaucoup à apprendre pour des responsables politiques que nous sommes.

Enfin, nous recevons une personne qui connaît bien cette maison, qui n'est pas un expert. Quoique, il est en train de le devenir. C'est un citoyen. M. Stéphane Quain, qui est un citoyen lambda de Wallonie. Enfin, pas tout à fait lambda parce que, quand il a été approché par un institut de sondage qui a tenté de réunir les 1 100 Wallonnes et Wallons susceptibles de représenter les 3,8 millions de Wallons, il a été sélectionné. La question était très simple : vous intéressez-vous à la vie politique, vous intéressez-vous aux défis du vieillissement – qui était le thème sur lequel nous voulions travailler, nous en Wallonie – et êtes-vous prêts à venir vous substituer pendant quelques semaines aux élus wallons ? M. Quain a donc été proclamé député pendant un mois.

Vous verrez, son expérience est particulièrement saisissante. Certains, dans les médias wallons, ont un peu ricané, considérant que faire confiance à des citoyens, il faut rester sérieux, il faut laisser cela à la classe politique. N'oublions pas au passage que nous avons tous été citoyens et que nous le redeviendrons tous. Nous entendrons donc son témoignage de cette première historique au sein de nos assemblées que constitue ce panel citoyen.

Du reste, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec M. Courard, a relayé lui aussi cette expérience, avec des modalités différentes, la centrant notamment sur la construction européenne. C'est vrai qu'à l'échelle de notre Parlement de Wallonie, pour la première fois, 30 citoyens, représentatifs de toutes les couches d'âge, de toutes les régions de Wallonie,

au profil socioéconomique différent, aux diplômes contrastés, se sont retrouvés ici même, dans cette salle, pour travailler, pour étudier, pour dialoguer, pour se concerter et finalement tenter de trouver un consensus, sans aucune formation politique. Vous verrez le résultat, mais je lui laisserai le soin d'avancer à la fois les éléments positifs et puis peut-être y aura-t-il l'une ou l'autre critique. Nous sommes là aussi, bien sûr, pour les entendre.

Tout cela pour vous dire, chers collègues, que depuis le début de cette législature, revenant d'un passage pendant 10 ans au Gouvernement, j'avais très envie – et je veux, ici, témoigner ma gratitude aux membres du Bureau de cette assemblée et singulièrement à notre administration et à notre greffier, le secrétaire général – de redonner des couleurs à l'assemblée, comme avec le projet de la maison des citoyens. Toute dépense investie dans un Parlement ne peut se justifier que si le citoyen a sa juste place dans cette assemblée.

Nous avons multiplié les initiatives pour qu'il en soit ainsi. Exemple, n'importe quel citoyen wallon peut, aujourd'hui, déposer une pétition par voie électronique. Tant qu'elle relève des compétences de notre Parlement, cette pétition, même singulière, est envoyée à la commission. Lorsque nous avons des propositions ou des projets de décret, propositions pour le parlementaire, projets pour le Gouvernement, n'importe quel citoyen ou association de citoyens ou fédération, ou groupe de pression, peut, pendant 10 jours, transmettre tous les éléments soit pour dire que ce texte est très bon soit pour dire qu'il est très mauvais ou, au contraire, peut-être faudrait-il supprimer tel chapitre ou accueillir tel ou tel amendement. C'est donc une forme de démocratie interactive et nous voilà revenus au thème de ce jour où nous essayons de partager la prérogative d'adoption de textes, en la partageant avec les élus.

Je sais que nous n'en sommes qu'au début, je sais qu'il y a encore de grands progrès, qu'il y a aussi du scepticisme dans le chef des citoyens qui pensent « à quoi bon ? » ou même des élus « pourquoi faudrait-il ? ». Voilà les deux embûches que nous devons surmonter dans les prochains mois.

Nous souhaitons que notre Parlement, et j'ai également pu le constater dans un grand nombre d'assemblées d'Europe et au niveau nord américain, devienne une école de la citoyenneté. Nous ne pouvons pas laisser cela à d'autres institutions ou les laisser uniquement à d'autres institutions. Nous devons, dès le plus jeune âge, bien sûr aussi pour les jeunes, les adolescents, accueillir toute cette jeune génération dans notre Parlement, pour

leur réapprendre l'intérêt de l'acte démocratique, de la nécessité du dialogue, de la discussion et de l'obtention d'une majorité autour d'un texte. C'est dès le plus jeune âge que nous devons réconcilier les jeunes à la démocratie et à la vie politique.

Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir, ici même dans ce Parlement, les 800 jeunes conseillers des différents conseils communaux municipaux, pour le dire autrement, de toutes nos communes, pour leur dire que de la commune au Parlement, le citoyen, fût-il plus jeune, a également son mot à dire.

Chers collègues, avant de passer la parole à nos invités, je voudrais partager avec vous cette phrase du célèbre philosophe écrivain, Jacques Derrida, qui écrivait à juste titre qu'« être démocrate, ce serait agir en reconnaissant que nous ne vivons jamais dans une société suffisamment démocratique. La démocratie reste à construire, jour après jour ». Je formule, dès lors, le vœu que nos travaux du jour soient fructueux et qu'ils suscitent, chez chacune et chacun d'entre nous, l'enthousiasme nécessaire à la réalisation de projets novateurs, source d'une démocratie plus ouverte et plus en phase avec les aspirations de nos concitoyens.

Je voudrais que, lorsque vous regagnerez vos assemblées, peut-être en montant dans l'avion, en prenant le train, vous vous disiez, au fond, cette matinée de Wallonie, j'y suis venu avec un peu de curiosité, mais j'y ai trouvé à la fois une co-motivation, celle que j'avais déjà, mais j'ai pu voir qu'elle était partagée par des collègues de l'Europe entière et peut-être aussi quelque projet que vous auriez alors l'audace, en l'adaptant bien sûr, d'implanter dans vos assemblées respectives.

Si nous parvenions à un tel résultat, je pense que la CALRE, Monsieur le Président, serait au rendez-vous de nos aspirations démocratiques. Je vous remercie.

Présentation par M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens » de l'Agence européenne exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)

M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens » de l'Agence européenne exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA). - Monsieur le Président du Parlement, Monsieur le Président de la CALRE, Mesdames et Messieurs, je suis très reconnaissant au Parlement de la Wallonie pour l'invitation à ce séminaire, à ce débat sur la démocratie interactive, tant il est vrai qu'en ce qui concerne la démocratie interactive, le niveau de gouvernance européen est plus souvent sur le banc des accusés qu'à la tribune. Il faut commencer par cela, je crois, et le dire sans ambages. C'est avec beaucoup d'humilité que lorsqu'on on représente, comme c'est mon rôle aujourd'hui, le niveau de gouvernance européen, il faut arriver devant des représentants de pouvoirs régionaux et locaux tant sont grandes les critiques faites au niveau européen, en matière de légitimité démocratique et de représentativité. C'est donc dans cet esprit que je m'adresse à vous aujourd'hui en plus de la joie, toujours renouvelée, de venir dans la très belle Ville de Namur.

Le constat - et je ne vais pas y revenir longuement M. le Président Antoine l'ayant déjà bien analysé - c'est que les élections ne suffisent pas. Je me bornerai à signaler qu'en ce qui concerne le niveau européen, il y a une sorte de « manque de chance » relatif dans le temps, en ce sens que cela a été justement au moment où, au niveau européen, les compétences du Parlement européen ont été renforcées, au moment où des partis politiques européens ont commencé à se structurer, au moment où l'on a mis en place des systèmes de renforcement de la légitimité démocratique et représentative du niveau européen, notamment lors des dernières élections européennes avec le système du Spitzenkandidaten où, finalement, l'on a eu un président de la Commission européenne qui a été désigné, conformément aux résultats des élections européennes. C'est donc à ce moment où les instances représentatives européennes se renforcent, qu'au niveau plus général, au niveau politique, dans la perception qu'en ont les citoyens, la démocratie représentative traditionnelle a perdu de la valeur. Il y a eu un phénomène de ciseaux au niveau européen, qui est une sorte de défi particulier pour le niveau de gouvernance européenne qui n'a pas la légitimité des instances politiques, nationales ou territoriales.

L'Union européenne, est bien évidemment consciente du problème, qui n'est pas tout à fait récent. Il a pris un peu plus d'acuité au

tournant du siècle. C'est donc à partir du début des années 2000 que l'Union européenne a commencé à prendre le problème à bras le corps et à adopter toute une série de mesures pour renforcer la dimension interactive de la démocratie, y compris au niveau européen.

Je vais citer un certain nombre d'initiatives ou de mesures qui ont été prises au niveau européen.

Il y a ce que l'on appelle l'initiative « mieux légiférer » qui a été déjà impulsée, par exemple, sous M. le Président Barroso, et qui a été renforcée avec le président actuel, M. Juncker. Il s'agit d'ouvrir au maximum, en amont de la législation européenne, aux citoyens, l'accès à la préparation législative, notamment au niveau des analyses d'impact publiées, auxquelles les citoyens ou, en tout les cas, la société civile organisée, ont accès. Il s'agit également du système des consultations publiques, un système qui s'est désormais généralisé à tous les niveaux de gouvernance politique, mais qui a été renforcé, ré-affiné au niveau européen par des moyens électroniques. Les consultations publiques ont des durées minimales. Le système est donc rentré dans l'ADN de la préparation législative au niveau européen et est devenu une forme de réflexe.

Le deuxième élément, apparu avec le Traité de Lisbonne, est la fameuse initiative citoyenne européenne, une possibilité pour le citoyen de demander à la Commission de prendre des initiatives en matière politique ou législative. Il « suffit » pour cela de recueillir les signatures de 1 million de citoyens dans sept États membres. Le bilan provisoire de l'initiative est, de l'aveu même du niveau politique et de la Commission européenne, assez mitigé en ce sens que, pour l'instant, on n'a pas pu aboutir à des initiatives législatives ou politiques. C'est la raison pour laquelle le vice-président de la Commission, M. Timmermans, s'est engagé, il y a quelques temps, à passer en revue le dispositif pour le rendre plus accessible aux citoyens, tant du point de vue technique que du point de vue de la gestion des données ou de la recevabilité et du filtre exercé par la Commission européenne.

Un troisième point que je soulignerais en termes de démocratie directe, c'est au niveau de la mise en œuvre du droit qui est adopté au niveau de l'Union européenne. On le sait relativement peu, mais au-delà des processus juridiques, il y a une capacité des citoyens européens à saisir la Commission européenne pour des infractions au droit de l'Union européenne. C'est un mécanisme qui est très peu formalisé.

Il y a une sorte de formulaire électronique sur le portail de la Commission européenne et de l'Union européenne et tout citoyen ou toute citoyenne peut signaler à la Commission européenne une perception d'infraction au droit de l'Union européenne. C'est quelque chose qui est relativement peu connu et qui est une manière très simple pour les citoyens de s'assurer que les lois, les règlements et les directives européennes sont effectivement mis en application dans des sujets qui, potentiellement, touchent tous les citoyens. C'est par exemple le droit de l'environnement.

Le président Antoine a évoqué la question des pétitions. Ce système existe aussi au niveau européen, le Parlement européen est doté d'une Commission des pétitions. Il y a donc une forme de droit d'interpellation de l'administration européenne par les citoyennes et les citoyens, à travers l'institution parlementaire. On voit qu'ici aussi, au niveau européen, l'institution parlementaire joue le rôle de représentation des citoyens. Nous avons également au niveau européen un ombudsman - une « ombudswoman » d'une certaine manière -, Madame Emily O'Reilly, une ressortissante irlandaise, qui joue aussi un rôle de contrôle très actif de l'administration après des saisines des citoyens.

Dans les deux cas, pétitions ou ombudsman, bien évidemment, on est là plutôt dans les remèdes à la pathologie administrative que dans le domaine de l'initiative politique. Il n'en demeure pas moins que cela facilite l'accès des citoyens européens à l'administration européenne.

La question de la transparence est un autre élément. Comme à tous les niveaux politico-administratifs, le niveau européen a dû améliorer significativement cette dimension de la transparence. Cela a commencé avec une réglementation très libérale en matière d'accès aux documents. Le règlement de 2001 sur l'accès des citoyens aux documents administratifs de l'Union européenne est sûrement l'un des plus avancés - je ne sais pas dans le monde, mais en tout cas au niveau européen. Il incombe à l'administration de faire la preuve qu'un document ne peut pas être accessible aux citoyens européens. C'est d'ailleurs une contrainte lourde sur les administrations communautaires, en ce sens que dans certains secteurs, des demandes d'accès aux documents ont augmenté très significativement.

Un autre aspect de cette transparence qui est désormais exigée par les citoyens, c'est la question de l'accès aux données brutes, l'open data comme on dit en anglais. De plus en plus, au

niveau européen, c'est la règle. Je mentionnerai notamment l'exemple de l'accès à toutes les subventions européennes. Il y a un site Internet, qui s'appelle EU FTS en anglais, financial transparency system – système de transparence financière de l'Union européenne – qui est en accès très simple et très aisé, où tout virement financier du budget de l'Union européenne, que ce soit à une collectivité territoriale, à une association, à un fournisseur, est enregistré. Il y a une traçabilité immédiate de tout transfert financier de l'Union européenne et de l'usage qui est fait du budget européen qui est octroyé par l'autorité budgétaire à la Commission.

La transparence concerne également les questions d'éthique et d'intégrité. Sous la Commission actuelle, à l'initiative du vice-président Timmermans, a notamment été prise une initiative, transparency initiative, qui a augmenté les exigences en la matière. Cela concerne par exemple le registre des lobbies que la Commission a créé et propose de rendre inter-institutionnel, la publication des agendas des commissaires, des membres de cabinet de commissaires, des directeurs généraux, c'est-à-dire des chefs des services administratifs de la Commission européenne, pour assurer la transparence dans les contacts avec les parties prenantes. Cela inclut aussi les déclarations de patrimoine des commissaires et des membres du Parlement européen.

Tous ces éléments de transparence afin d'assurer que le citoyen puisse jouer son rôle de contrôleur. Le président Antoine a cité Jacques Derrida, j'aime bien citer cette fonction que le philosophe Émile Chartier, dit Alain, attribue aux citoyens : essentiellement une tâche de contrôleur. Il faut aujourd'hui, au niveau européen comme à tous les niveaux politico-administratifs, doter le citoyen des moyens d'exercer cette tâche de contrôle. Le niveau européen, comme les niveaux nationaux et territoriaux, s'attache à le faire.

J'en viens maintenant à parler des programmes de l'Union européenne qui favorisent la démocratie interactive et la démocratie participative, des sujets qui ne sont pas exactement égaux, mais voisins.

Je dirige une unité qui gère un programme appelé « Europe pour les citoyens », qui n'est pas encore aussi connu que d'autres programmes célèbres de l'Union européenne, comme « Erasmus Plus » qui fête cette année son trentième anniversaire. Ce programme « Europe pour les citoyens » n'a que 10 ans d'âge, donc c'est encore un peu jeune – pour un bon bordeaux, disons –, mais c'est un

programme très intéressant que je souhaitais présenter aujourd'hui dans le cadre de ce groupe de travail.

Il a pour but de soutenir des initiatives de la société civile – donc des ONG et de la société civile organisée – ou des pouvoirs locaux et régionaux en Europe. Il ne s'agit pas d'un programme d'information institutionnelle ou de communication sur l'Europe, d'autres structures s'en chargent, mais de soutenir des projets, soit de jumelage de villes, soit de réseaux de villes, de régions ou de pouvoirs locaux ou territoriaux, qui favorisent l'implication des citoyens sur les sujets à pertinence européenne.

Ce programme est doté d'un budget relativement modeste de 26,5 millions d'euros par an, qui couvre l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne, bien entendu, mais aussi des pays des Balkans occidentaux. Celui-ci touche, d'après nos estimations, autour d'un million de citoyennes et de citoyens par an.

Lors du dernier appel à propositions, qui a eu lieu ce printemps, nous avons reçu 1 300 projets de toute l'Europe dans le cadre de ce programme impliquant de l'ordre de 5 000 partenaires. C'est un programme qui commence à avoir son succès. La beauté de celui-ci, c'est qu'il permet aux citoyens et aux citoyennes et aux pouvoirs locaux de dire ce qu'ils ont à dire sur le niveau européen, sur les politiques de l'Europe, sur les institutions de l'Union européenne, sur le futur de l'Europe, sur l'euro-scepticisme, et de mettre leurs propres mots sur ces politiques.

Vos collègues du Parlement de Bruxelles, il y a trois semaines, avaient invité un autre grand penseur de la démocratie actuelle, Pierre Rosenvallon. La grande thèse de ce dernier, c'est qu'il faut rajouter à la démocratie représentative classique ce qu'il a appelé la « démocratie narrative ». J'espère ne pas trahir sa pensée en disant qu'il faut accompagner la démocratie représentative et doter les citoyens de la capacité à rendre présents dans l'espace public les problèmes vécus dans la société.

D'une certaine manière, notre programme « Europe pour les citoyens » a cette ambition de permettre à la société civile organisée, aux pouvoirs locaux et régionaux de formuler, d'analyser les politiques européennes et d'essayer de résoudre les problèmes qui se posent au niveau de gouvernance européenne.

Nous avons ainsi des projets parfois très modestes de jumelages traditionnels, bilatéraux, au budget de 5 000 euros. Cela peut être des projets

traditionnels franco-allemands de jumelages qui datent de la période de l'après-guerre.

Nous avons aussi des projets beaucoup plus complexes d'un budget de 150 000 euros qui, sur une durée d'un an et demi ou deux ans, permettent à un réseau de capitales européennes de réfléchir ensemble, par exemple, à la question de la migration. Actuellement, c'est par exemple très intéressant de confronter les politiques qui sont suivies au niveau territorial sur le sujet de l'accueil des réfugiés, notamment, entre une ville grecque ou une ville italienne qui sont des pays directement confrontés à l'afflux de demandeurs d'asile ou de migrants, confronter les points de vue avec des villes et des pays de transit comme l'Autriche ou la Hongrie et ensuite avec les vues et les politiques qui sont menées dans des pays d'accueil comme la Suède ou comme l'Allemagne.

Nous avons ainsi des réseaux de villes thématiques que nous pouvons soutenir grâce à notre programme « Europe pour les citoyens ». J'invite donc les membres de ce groupe de travail à soumettre des projets, éventuellement, et à faire connaître ce programme.

Je sais qu'il y a une représentation andalouse assez forte dans la salle. En l'occurrence, nous avons pas mal de projets en Andalousie soutenus par notre programme « Europe pour les citoyens ».

Bien évidemment, il y a d'autres programmes très pertinents en matière de démocratie directe au niveau européen, d'autres encore qui favorisent l'engagement citoyen, notamment le volontariat.

En septembre dernier, le président Juncker a lancé son initiative du corps européen de solidarité. Il veut que les jeunes s'engagent dans des missions de volontariat sur des sujets notamment sociaux ou humanitaires. Celle-ci commence à prendre corps. La Commission européenne a fait sa proposition législative sur l'initiative à la fin du mois de mai.

On a déjà des dizaines de milliers de candidatures de jeunes de toute l'Union européenne qui veulent participer à ce corps européen de solidarité. Le président Antoine a souligné la nécessité d'implication de la jeunesse sur ces questions démocratiques et je crois que le volontariat en fait pleinement partie.

Bien évidemment, j'ai déjà mentionné le programme « Erasmus Plus », très populaire, qui permet aux jeunes de prendre conscience de la dimension européenne des problèmes. Il est très certainement utile en matière démocratique.

Un point aussi à souligner, c'est qu'au-delà des processus démocratiques de prise de décision, dont nous allons probablement beaucoup parler ce matin, pour favoriser la démocratie interactive, il faut bien voir que le contenu des politiques compte aussi, c'est indéniable, au niveau européen. Là encore sans battre la coulpe de l'Union européenne, il faut bien avouer que mettre les intérêts des citoyens au centre des politiques, finalement, cela s'est quand même un peu renforcé ces dernières années.

Puisque nous sommes à la veille des vacances ou de la pause estivale pour un grand nombre d'entre vous, je mentionnerai par exemple certaines initiatives qui sont directement centrées sur les citoyens. Par exemple les frais d'itinérance, le roaming.

Vous savez sûrement que depuis le 15 juin vous n'avez plus de frais d'itinérance sur votre GSM grâce à l'Europe.

Vous êtes ici en Belgique avec vos abonnements GSM comme vous êtes dans votre pays d'origine et cela, ce sont des politiques directement centrées sur les citoyens qui se sont de plus en plus développées au niveau européen.

Il y a par exemple le numéro d'urgence 112. Où que vous soyez en Europe, vous pouvez désormais appeler le 112 et vous aurez des services d'urgence de police, de pompiers ou de soins.

Pour la propreté des plages, maintenant, au niveau européen, il y a un système de suivi de la mise en œuvre des normes environnementales qui permet à tout le monde de partir en vacances sur des plages qui sont de plus en plus propres.

Les droits des voyageurs. Quand vous prenez l'avion, désormais, il y a un corpus normatif qui permet aux voyageurs notamment aériens, d'avoir leurs droits garantis.

J'arrête ici la liste des exemples, mais juste pour dire et illustrer le fait que la démocratie et la mise des citoyens au centre des politiques est aussi important au niveau du contenu des politiques et s'ajoute aux droits qui ont été garantis à ces citoyens au niveau européen.

Bien évidemment pour la libre-circulation, la proclamation de la Charte européenne des droits fondamentaux, le droit de vote pour tous les citoyens aux élections municipales ou européennes dans leur lieu de résidence, la protection consulaire partagée quand ils voyagent à l'étranger, pour tous ces droits qui ont été proclamés au niveau

européen et qui se sont ajoutés aux droits des citoyens, c'est le contrôle de leur mise en œuvre effective qui est important.

La nouvelle frontière au niveau européen comme au niveau national et local, et l'utilisation au mieux des nouvelles technologies et techniques pour favoriser cette démocratie directe, toutes les mesures que j'ai déjà mentionnées, que j'ai déjà listées, utilisent en partie ou très largement les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour être mises en œuvre, que ce soient les données ouvertes, que ce soient la transparence, que ce soit l'initiative citoyenne européenne, les pétitions.

Mais on peut probablement aller un peu plus loin en la matière. J'aimerais mentionner les travaux d'un des partenaires de notre programme « Europe pour les citoyens » que nous soutenons, ECAS – European Citizen Action Service – une ONG basée à Bruxelles, qui travaille au niveau paneuropéen sur les questions de citoyenneté, sur la démocratie digitale au niveau européen et un de leurs projets, notamment, serait d'arriver à des coproductions législatives au niveau européen.

Je suis sûr que lors de la réunion du groupe de travail précédent vous avez probablement déjà parlé de la question du crowdsourcing, c'est une des coproductions législatives. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'exemple au niveau européen. Il y a des exemples plutôt réussis au niveau local ou au niveau national.

Au niveau local il y a par exemple le budget participatif, à Paris. Au niveau national, on a eu l'exemple de la coproduction de rien moins qu'un nouveau projet de constitution en Islande. Les projets sont nombreux.

Ils sont là, je suis sûr que les autres panélistes ne vont pas manquer de parler de ces exemples. C'est probablement, comme je l'ai indiqué, la nouvelle frontière au niveau européen de manière à prendre les décisions avec les citoyens plutôt que pour eux.

Il y a un niveau de complexité supplémentaire, bien évidemment, au niveau européen, qui rend l'entreprise encore assez compliquée. Il faudra bien choisir les secteurs dans lesquels l'on pourrait appliquer cette coproduction législative, ou en tous les cas de l'initiative législative.

ECAS pense que ce serait dans les domaines de l'emploi ou des politiques sociales, soit de l'aide au développement, soit dans des domaines de la justice, des affaires intérieures, de l'environnement,

de l'éducation et de la culture. Cela fait déjà pas mal.

La question se pose aussi de savoir à quel moment du processus législatif l'on devra appliquer cette coproduction législative. Est-ce au moment de l'initiative ? C'est probablement ce qu'il y a de plus facile à mettre en œuvre au moment de la rédaction des textes ou au moment du contrôle de leur mise en œuvre ? Là aussi, cela doit être approfondi.

À quel niveau se ferait cette coproduction législative ? À un niveau paneuropéen ou au niveau national ? Devrait-on déléguer la gestion de tels systèmes au niveau national ou peut-être territorial, qui sait ?

Pour le moment, on n'en est encore qu'au début de la réflexion sur ce sujet.

J'en finirai là, Monsieur le Président. C'est donc avec beaucoup de curiosité que je vais écouter la suite des présentations, la suite des discussions parce que je suis certain que le niveau européen de gouvernance a beaucoup à apprendre des niveaux nationaux et notamment aussi des niveaux régionaux et territoriaux.

Merci beaucoup.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. – Merci pour ce témoignage venu des instances européennes.

Présentation par M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance (Suède)

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Nous allons nous tourner vers M. Koulolias, qui est directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance, qui nous vient du nord de l'Europe, de Suède.

La parole est à M. Koulolias.

M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance (Suède). - Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, merci de votre invitation. C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui avec vous.

J'espère que nous allons tous apprendre des expériences des uns et des autres, ce qui est bien évidemment essentiel dans un dialogue ouvert.

Je vais tenter de partager avec vous des expériences que nous avons faites à notre niveau, en Suède. Nous sommes basés à Stockholm et nous envisageons l'implication des citoyens aux différents niveaux, pas uniquement au niveau législatif, mais aussi sur la base des défis.

Bon nombre de citoyens sont confrontés à d'autres citoyens. Par exemple, si vous avez un immigrant qui se rend dans un nouveau pays, ou quelqu'un qui veut acheter une maison. Nous allons donc essayer de déplacer un peu le point de vue de la participation au niveau politique qui, bien évidemment, est essentiel, mais nous voulons voir aussi à quoi l'on aboutit comme produit, parce que nous voulons construire une confiance entre le citoyen et le Gouvernement.

Après que les gens aient été élus, on s'attend à ce qu'ils produisent des résultats. Pour ce faire, le Gouvernement doit travailler en concertation. C'est pour cela que nous avons besoin d'une approche locale, ensuite régionale et nationale, et cetera.

Nous regardons les citoyens et nous voyons les défis auxquels ils sont confrontés. Nous tentons de les inciter à se lancer dans le processus.

En fait, nous avons un terrain de jeu, où tout le monde peut se rassembler. Vous avez des citoyens qui sont experts dans certains domaines, la société civile, le privé est également impliqués. Nous avons aussi la recherche et le développement et, bien évidemment, le secteur public.

Quand nous nous penchons sur l'aspect de la gouvernance, nous avons certains vecteurs avec lesquels nous pouvons travailler : la responsabilité, la transparence, toute une série de choses que nous avons déjà abordées, la réactivité du Gouvernement, le fait d'avoir une gouvernance inclusive. Bien entendu, nous vivons dans une ère numérique, mais il y a toute une série de citoyens qui ne sont pas encore réellement capables d'utiliser les aspects de la numérisation. Nous nous devons aussi de mieux comprendre cette dynamique entre les citoyens. Nous envisageons l'efficacité, l'efficience, en suivant bien évidemment l'État de droit. Cela aussi est essentiel. Nombre de ces vecteurs, pas uniquement la gouvernance, sont là pour développer la confiance entre les gouvernements et les citoyens. La participation, le consensus sont eux aussi des éléments clés.

Je suis né en Grèce et j'ai vécu à différents endroits, puis j'ai atterri en Suède.

Je connais les entités du côté grec, du côté suédois en matière d'immigration. Je peux faire le tour de tout le cercle.

Un des éléments cruciaux qui est encouragé en Suède est d'avoir un Gouvernement numérique pour une nation intelligente. Nous regardons l'évolution entre les années 80 et les années 2000 et les investissements qui ont été réalisés en Suède, de manière à ce qu'il y ait un ordinateur sur tous les bureaux. Ensuite, nous regardons le développement des services entre 2000 et 2006. Là, on commence vraiment à avoir des produits, des services en ligne pour tous les citoyens.

Si l'on regarde la structure politique de la Suède, elle est très décentralisée. Elle se déroule vraiment au niveau local. En tout cas, c'est à ces endroits que nous avons le plus d'entités et d'agences capacitantes. Puis, nous avons aussi les municipalités. Ceux qui sont les plus proches des citoyens sont les gouvernements locaux. Ce sont eux qui sont l'interface du Gouvernement suédois.

Ensuite, nous regardons l'intégration, la manière dont on peut intégrer tout cela, de manière à avoir des services plus holistiques par rapport aux citoyens.

Entre 2011 et 2015, en ce qui concerne le Gouvernement, nous n'avons plus voulu que le Gouvernement soit à côté du citoyen, mais qu'il collabore avec le citoyen. C'est l'arène dans laquelle nous tentons de jouer.

Nous regardons les défis que je vous ai égrenés.

Nous avons appris comment travailler de manière collaborative et constructive avec les citoyens dans de nombreux domaines. L'idée est de tenter de construire des opportunités sur la base des services publics. Je reviendrai sur ceci plus tard.

Nous voulons également utiliser les technologies pour avoir des communautés plus solides. De nos jours, la Suède est un pays très diversifié. Il y a deux ans, nous avons accepté plus de 400 000 migrants. C'est un énorme pourcentage de la population.

Le Gouvernement, s'il veut construire des communautés solides, doit être positif par rapport à l'innovation, et ce à différents niveaux. Elle doit être échelonnée. On doit tenir compte de la culture, de la crainte des risques. En fait, les gouvernements ne savent pas toujours comment s'y prendre. Nous commençons donc à construire différentes passerelles. Si vous prenez, par exemple, le cadastre, nous savons à qui appartient les biens immobiliers. Lorsque l'on passe d'un citoyen à l'autre, pourquoi devons-nous être concernés ?

En fait, les citoyens doivent pouvoir réaliser tout simplement ces transactions entre eux, sans administration, sans papier. C'est une des initiatives qui a été lancée en Suède.

On a encore beaucoup de choses à faire en ce qui concerne la législation sur les marchés publics. Il s'agit d'un des problèmes importants que nous abordons avec le Parlement au niveau européen pour construire un écosystème d'innovation durable. Nous avons déterminé certains objectifs sur base des préoccupations des citoyens. Évidemment, nous avons tout ce que nous appelons les bâtiments intelligents, les environnements intelligents, les entreprises intelligentes. Comment pouvons-nous aboutir à un environnement plus favorable pour les entreprises, y compris pour le secteur public ?

En ce qui concerne par exemple la chaîne alimentaire, si vous vous rendez dans une épicerie, on vous dira que, dans ce coin-là, vous avez les produits bio, et cetera. Comment pouvez-vous retracer tout cela à partir de la plantation, du producteur, de l'usine, et cetera ? Nous commençons à développer des technologies intelligentes à partir du moment où l'on plante la graine dans la terre jusqu'au moment où le produit est consommé. Tout ce processus peut être mieux contrôlé.

Il y a aussi la santé intelligente, l'éducation intelligente. J'ai un exemple de bâtiment intelligent que je vais vous montrer ensuite.

Nous tentons de construire cet écosystème qui se base sur des innovations fondées sur les données au niveau du Gouvernement, et le Parlement est, bien évidemment, très impliqué. Le travail du Parlement est de construire les politiques et les lois. C'est un cercle complet avec lequel nous devons travailler. Nous devons avoir une excellente connectivité avec la partie exécutive et avec le niveau juridique, qui fait en sorte que l'on respecte toutes les règles de l'État de droit.

C'est donc un cycle entier. C'est ainsi que nous envisageons le Gouvernement. Au sein de notre environnement, nous avons différents ministères, différentes agences qui travaillent dans des laboratoires et nous collaborons avec eux dans la ville de Stockholm.

En fait, dans notre laboratoire, nous sommes gouvernés par les gouvernements de la municipalité de Stockholm. Ils essaient d'impliquer au maximum les citoyens. Je ne sais pas si vous avez déjà visité Stockholm et les bâtiments administratifs. Ils sont en train de déménager. Ils étaient dans l'ancienne partie de la ville, dans de vieux bâtiments et, maintenant, ils s'en vont. La manière dont ils restructurent tous les bâtiments municipaux se base sur une centricité pour les citoyens.

Il y aura des grandes pièces sur lesquelles des architectes travaillent, invitant également les citoyens à faire partie du processus politique. Il y a donc cette grande pièce très interactive où ils peuvent apprendre comment utiliser les différents services. De nombreuses choses sont traduites dans différentes langues - on ne se limitera pas au suédois - de manière à mieux inclure les citoyens.

En pratique, certaines des choses que nous faisons dans ce laboratoire sont plus numériques, effectivement, mais nous travaillons aussi avec les universités. Nous sommes non loin de l'Université de Stockholm. Et nous nous penchons sur les données ouvertes et sur la cocréation dès le début puisque l'on peut parler de coconception : tout le processus de création, toute la solution, tous les défis à réaliser en collaboration. L'essence même se base sur une approche qui implique toutes les parties : les universités, le secteur public, le secteur privé, les citoyens. Parce que, souvent, il n'y a pas de budget pour faire quelque chose, mais le secteur privé peut faire le travail au départ. Et puis, si on lui adresse des demandes, le Gouvernement pourra financer.

Ainsi, nous avons épargné les fonds au départ, mais on peut continuer à construire à partir de

ce point de départ. Nous avons aussi ce que nous qualifions de recherche appliquée. À ce niveau, nous avons un mandat du Gouvernement qui nous dit : « Nous voudrions que vous travailliez sur toute la chaîne ».

C'est pour cela qu'il est important pour nous de travailler avec toute la communauté de la recherche et de développement. Nous avons un département avec 6 000 étudiants qui étudient les sciences. Nous avons 2 500 diplômés qui ont un master et nous en avons encore aussi 96 qui sont spécialisés.

Cela veut dire que nous collaborons et, à ce stade, nous nous penchons sur le fonctionnement de tout le système scolaire, éducatif. Le nôtre est très vieux – je dois vous dire. J'ose vous dire qu'il date même du XVI^e voire du XV^e siècle en ce qui concerne ses structures. Elles n'ont guère changé depuis lors. Nous voulons dorénavant envisager l'éducation de manière différente.

Nous voulons que l'éducation se base sur le marché, sur la société, sur les perspectives que nous aurons à l'avenir, sur nos propres objectifs économiques et sur comment tout cela va évoluer. Cela fait partie du défi auquel notre société est confrontée. Nous devons, bien entendu, nous pencher sur la société et son fonctionnement. Nous vivons au sein de l'Union européenne. Cela signifie que l'Union européenne définit certaines technologies transfrontalières pour avoir un marché numérique unique. Il y a toute une série d'opportunités à saisir, mais les citoyens doivent être au courant de celles-ci.

Nous fonctionnons donc aussi par tests autour de ces technologies, voir comment on peut être plus en lien avec toute l'Europe. Chaque fois que nous construisons un prototype dans notre laboratoire, son objectif est de collaborer avec les pays du Nord, avec l'Allemagne, avec l'Espagne, avec le reste de l'Europe. Les choses qui sortent du laboratoire sont prêtes pour le marché européen et non pour un marché segmenté.

En ce qui concerne aussi l'implication des citoyens, nous avons mis au point cette méthodologie. Nous avons fait des tests. Nous prenons les défis des citoyens. Nous fonctionnons souvent avec la société civile, avec les industries, avec les entreprises. Nous identifions, nous validons ce qui nous est soumis. Ensuite, nous rassemblons cette communauté qui peut traiter ce modèle à quatre socles que j'ai évoqué tout à l'heure.

Nous avons aussi des sessions d'innovation. Vous savez, en fait, on se retrouve ensemble avec des

tables sur lesquelles on peut écrire, avec des jouets, avec tout ce que vous pouvez imaginer de particulièrement intéressant pour ce type d'expérience. Ensuite, nous conceptualisons la solution par rapport aux problèmes que nous essayons de résoudre.

Nous faisons un petit film pour répondre aux besoins des citoyens et qui se base sur les besoins des citoyens. Nous préparons ensuite les open-data, nous déterminons ce dont nous avons besoin pour construire une solution. Nous nous adressons à toutes les instances, aux gouvernements municipaux, locaux, régionaux, et cetera et nous commençons à relier les points. Nous testons, nous validons.

Ensuite, nous avons une autre phase de développement avec le citoyen. Ce qui veut dire qu'il y a une pièce séparée, que nous utilisons après avoir construit différents prototypes. Les citoyens ont l'occasion de jouer avec ces prototypes en fonction du défi qu'ils nous ont soumis. Nous impliquons les différents partenaires et c'est là que ce processus de coordination, de coconception se poursuit. Si c'est une solution que le secteur public trouve intéressante, il peut s'en emparer. Si le secteur privé – qui fait partie de cette entreprise – est intéressé, il peut rejoindre le service public.

Un bon exemple à ce sujet concerne la migration, un des défis auxquels nous avons été confrontés est que le front-office de bons nombres de nos bâtiments au niveau du Gouvernement local était littéralement bloqué par tous ces nouveaux venus qui, évidemment, ne parlaient pas le suédois et qui essayaient de comprendre comment apprendre le suédois, à quelle école s'adresser pour apprendre le suédois. Ils se demandaient aussi ce qu'il fallait faire s'ils étaient malades : où sont les médecins ? Comment faire pour aller à l'hôpital ? Où dois-je payer mes taxes ? Comment puis-je lancer une entreprise ?

Tout cela représente des chances, des opportunités pour les gouvernements et pour la société dans son intégralité parce que la Suède est un très grand pays, avec une excellente évolution au niveau économique et nous voulons, bien évidemment, poursuivre sur la même voie. Nous avons donc besoin de nos citoyens. Nous devons les former correctement. Nous devons les mettre au bon endroit.

Dans le cadre de ce processus, les personnes se sont rendues chez un opérateur téléphonique qui s'appelle Telia, nous disant : « Je voudrais vendre vos vos puces, vos portables, et puis je

veux que tout soit traduit en arabe, en somalien, en farsi, en anglais et une autre langue que j'ai oubliée ». Ils se sont adressés au Gouvernement. Ils ont regardé le type de service le plus demandé par les primo-arrivants. Ils ont traduit cela en cinq langues. Ensuite, ils ont invité les migrants à acquérir ce portable.

Si vous venez de Somalie, par exemple, vous avez des tarifs spéciaux pour appeler votre famille. Cela leur permettait aussi de garder le contact avec leurs familles. Ensuite, ils ont traduit tous les services. Aujourd'hui, au niveau des 48 municipalités qui utilisent ces services, tout se fait via le portable. Le travail est fait. Ils payent uniquement un tarif pour la transaction. Ils ont des représentants partout : en Allemagne, en Grande Bretagne ; qui font la même chose. Ils ont déjà construit une fois, et ils poursuivent. Cela constitue un excellent exemple de la manière dont grâce à des spécialistes en technologie de l'information, l'on peut construire de nouveaux systèmes, créer plus d'emplois et faciliter la vie des citoyens, mais aussi des institutions.

Vous voyez un peu comment cela fonctionne. Tout le monde se réunit. Ils s'amuse, ils construisent des choses. Il y a différents types d'exercices. Au sein du laboratoire, il y a plusieurs types de mentors, depuis la psychologie à l'informatique. On a aussi souvent besoin de psychiatres, mais bon cela c'est un autre point. Cela fonctionne donc comme cela.

Voici certains des éléments de construction. Ce sont les différentes identités électroniques que nous utilisons en Europe. Nous appelons cela les signatures. On encode les données qu'une seule fois. En général, cela fonctionne. C'est similaire au modèle estonien.

Je vous montrerai la vidéo plus tard. J'aimerais vous parler de la démocratie et de ce que nous apprenons. Si nous ne faisons qu'explorer notre environnement, la technologie n'est qu'une seule couche, mais elle n'a en fin de compte pas grand-chose à voir avec la culture dans laquelle nous avons grandi. Les choses changent. Nous communiquons de manière différente grâce à cela, mais nous ne devrions jamais oublier les origines. Au départ de cela, nous pouvons, en fait, découvrir beaucoup de choses. Une des choses que j'ai découvertes, par exemple, en tant que Grec et en tant qu'Athénien, j'ai toujours été très fier de nos principes démocratiques jusqu'au moment où je me suis rendu au Botswana, j'ai visité des tribus de plus de 5 000 ans. Ils ont toujours utilisé cette phrase qui disait que la meilleure forme de loi, c'est le dialogue. Ils ont un lieu

qu'ils appellent Kgotla, qui est un baobab. Il y a tout simplement des pierres blanches placées autour de l'arbre. Chaque personne qui traverse le cercle de pierre a une voix égale aux autres. Que vous soyez une femme, un homme, un jeune, une personne âgée, cela n'a pas d'importance. Le chef va vous écouter et toute la communauté va respecter cela.

On s'est dit que si le Kgotla a été pratiqué depuis si longtemps, les démocraties occidentales avaient beaucoup de choses à apprendre de certaines démocraties tribales. Nous le faisons de plusieurs manières. Ceci a été transféré d'ici et là. En fait, on savait que cela existait. C'est là où se trouvent tous les chefs. Ce consensus est recherché. Il y a un processus de délibération pour parvenir à des décisions communautaires. Il y a la démocratie traditionnelle dans beaucoup de parties du monde. Puis, il y a ce que l'on appelle la démocratie occidentale où il y a un Parlement, des représentants, des responsables élus. C'est un système parallèle aux différents systèmes traditionnels qui existaient.

Que se passe-t-il si l'on devait fusionner les deux. Si l'on, devait prendre les éléments de l'un et les fusionner avec les autres ? Au sein du Kgotla, on écoute les personnes. Si l'on prend les défis auxquels un pays est confronté et qu'on les apporte au niveau du Kgotla, que va-t-il se passer ? En fait, c'était très intéressant. Les personnes se sont vraiment engagées. On a utilisé toutes sortes de technologies. Il y avait donc un élément législatif, un texte législatif qui a été introduit. Il a été publié dans le Kgotla par le responsable. N'oubliez pas que les districts, au Botswana par exemple, un district est un peu plus grand que la France, par exemple, avec deux millions de personnes, à savoir la population de la Lettonie. Les distances sont tout à fait différentes et énormes. Il y a eu un forum d'experts, ils l'ont développé à l'intérieur du Kgotla pour voir comment ils allaient répondre au Parlement.

C'est assez similaire à ce qu'il se passe ici en Wallonie avec le panel citoyen, j'ai l'impression. Ensuite, cela a été adopté par le Kgotla. Soudain, le Parlement et les parlementaires avaient la bénédiction des chefs. Dans la réalité, si les chefs baissent le pouce, aux prochaines élections ou le membre du Parlement, il ne sera pas réélu. Il fallait trouver des moyens de rester en relation. Ensuite, il y a eu une communication aux parlementaires et puis une communication au Parlement. Ils ont finalement déplacé le Parlement sous le baobab. Ils ont commencé également à réengager les jeunes grâce aux réseaux sociaux. C'était très intéressant à l'Assemblée nationale. Margareth

Nasa, une dame très dynamique m'a dit quand on s'est rencontré qu'il fallait conduire les enfants vers un Kgotla numérique. C'est donc ce que nous avons essayé de faire.

Tous les jeunes ont Facebook, les réseaux sociaux et discutent d'une série de choses et perdaient finalement tout intérêt dans les traditions. On a commencé à faire entrer les systèmes et les réseaux dans le Kgotla. À la base, on utilisait des SMS. Si vous aviez un problème, on envoyait un SMS. Ensuite, on crée un système de gestion de cas. Chaque préoccupation du Kgotla était enregistrée et communiquée aux membres du Parlement qui était, à ce moment, responsables envers le Kgotla pour les préoccupations. Là aussi, le chef devait l'envoyer à l'Exécutif en disant : il faut s'en occuper, sinon cela ne va pas bien se passer.

Finalement, il y a eu une plateforme délibérative où tout le monde était assis et pouvait discuter des sujets et des avis qu'ils avaient les uns des autres. C'est à cela que ressembleraient les forums citoyens. On réunit les personnes et l'on discute. Il y a aussi eu des télécentres et les réunions du Kgotla. Voilà un petit peu à quoi cela ressemblait.

Au Parlement, on a commencé à construire différents systèmes de soutien parce qu'il y avait beaucoup de données finalement qui nous étaient communiquées, il fallait donc traduire tout cela dans les langues locales. Il fallait le traduire en galanga et autres pour que les gens puissent comprendre et s'engager. Voilà donc l'histoire. Voici Margaret Nasha.

Le projet est toujours en cours. Le Gouvernement a changé, mais plusieurs régions en Afrique y sont toujours. Nous avons beaucoup appris et beaucoup de ce que nous avons appris en Afrique, au Botswana, et du système kgotla est ce que nous essayons aujourd'hui de réintégrer dans le cadre de notre projet en Suède. Les solutions ne font généralement pas partie des suspects habituels.

Je vous remercie pour votre attention.

Présentation par Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens (France)

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Nous allons quitter le Botswana pour revenir vers Paris. Nous aurons le bonheur d'entendre Mme Clara Boudehen, qui est la déléguée générale de Parlement & Citoyens en France, une initiative tout à fait originale et extrêmement séduisante.

Merci à nos orateurs. Je rappelle qu'ils sont à votre disposition pour les questions, les suggestions, les critiques ou peut-être les compréhensions qui s'imposent par rapport à leurs exposés.

Je fais un peu le travail du présentateur du journal télévisé qui attend les images et qui ne les a pas, mais cela va arriver d'un moment à l'autre, selon l'expression consacrée.

Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens (France). - Bonjour à tous, merci beaucoup de nous accueillir et pour l'intérêt que vous portez à notre démarche. On avait eu des échanges assez passionnants à Paris et j'espère que l'on va pouvoir en avoir d'autres aujourd'hui.

Je m'appelle Clara Boudehen, je suis Déléguée générale de l'association depuis seulement deux mois, lorsqu'elle a été créée, mais je suis dans l'association depuis déjà trois ans. J'ai fait un petit passage au Gouvernement français en tant que conseillère de la ministre du Numérique sur les sujets de participation, d'open data et d'innovation publique, comment faire interagir les citoyens dans l'action publique en général.

Je vais donc vous présenter Parlement & Citoyens. C'est une plateforme qui propose aux parlementaires et aux citoyens d'écrire la loi ensemble. Pour cela, je vais vous présenter une petite vidéo* qui est assez interactive. Attention, c'est rapide, pour ceux qui ne sont pas Français.

C'est un projet qui est né il y a quatre ans en France. On sentait qu'il y avait une certaine défiance qui montait envers les politiques. Aux dernières élections, c'était encore pire, parce qu'en France, on a eu 57,4 % d'abstention aux législatives. On s'est donc dit : « Les parlementaires, pourtant, c'est eux qui nous représentent ». Cinquante-sept pour cent, c'est plus de la moitié de la population française qui s'est abstenue aux élections françaises. On sent donc que ce problème est encore là et on va essayer de le résoudre.

En Europe, c'est à peu près pareil, car 53 % des Européens ne se sentent pas entendus au niveau

* Lien vers la vidéo (en français seulement): <https://www.youtube.com/watch?v=addEG6WnvCk>

européen.

Je vais vous expliquer le constat duquel nous sommes partis quand on a commencé le projet. On s'est dit que l'on n'avait clairement pas l'impression de pouvoir, en tant que citoyens, avoir accès aux institutions. On peut envoyer un courriel, et cetera, mais je ne suis jamais allée à l'Assemblée nationale, je ne suis jamais allée au Sénat, je ne peux pas vraiment participer.

On ne se sent donc pas vraiment entendus. On n'a pas l'impression que notre avis compte sur les propositions. On a aussi l'impression que certains lobbies ou groupes d'intérêt peuvent agir sur la loi, mais on ne sait pas vraiment ce qu'il se passe, parce que peut-être qu'ils agissent, mais on ne sait pas vraiment. Le processus n'est pas ouvert. En tout cas, à l'Assemblée nationale, on n'a pas l'impression d'être au courant de ce qu'il se passe. Maintenant, il y a des vidéos des commissions qui se réunissent, donc c'est de plus en plus clair, mais à cette période-là on n'était pas encore vraiment au courant.

On s'est donc dit : « On va aller voir les élus, parce qu'il faut vraiment qu'ils nous écoutent ». Puis, du côté des élus, des parlementaires, c'était l'inverse : « En fait, j'écoute les citoyens, je suis sur Twitter, je me fais insulter sur Twitter. Je leur réponds sur Facebook. Je réponds aussi par courriel. Je suis sur le marché, je vais parler avec les gens. J'écoute donc les citoyens en permanence ». En fait, on s'est demandé pourquoi le dialogue ne se faisait pas alors que chacun a envie de dialoguer autour des sujets qui le concerne.

La solution que l'on a proposée, c'est de faire cette plateforme numérique. Le numérique, pour nous, n'est qu'un outil pour créer un débat en physique. Cet outil permet de renouer le dialogue, c'est-à-dire de rendre le processus plus transparent, de voir la diversité des avis et aussi d'avoir un dialogue réel sur des sujets très concrets. C'est important pour nous de se focaliser sur du concret, sinon cela fait une cacophonie. On critique les politiques en général, on a l'impression que les citoyens ne s'intéressent pas à la politique, mais quand on travaille sur des sujets très concrets, on se rend compte que chacun peut dialoguer et apporter un avis. C'est comme cela que l'on est parti pour faire Parlement & Citoyens.

Je vais vous raconter notre histoire, notre création. En 2008, en France, il y a eu une réforme constitutionnelle qui a permis aux parlementaires de lancer une initiative législative. Avant, seul le Gouvernement pouvait donner le thème de la loi ; maintenant, les parlementaires peuvent le

faire. On s'est rendu qu'ils n'avaient pas beaucoup d'équipes, un collaborateur ou deux. Donc, c'est vraiment très peu pour construire une loi. On a décidé qu'on allait les outiller, leur apporter une expertise citoyenne, des experts, et cetera. On a donc créé cette première plateforme.

En 2013, on a lancé la plateforme avec six parlementaires de chaque bord. C'est-à-dire de l'extrême gauche, les communistes, le parti socialiste, le centre, la droite et l'extrême droite aussi avec la famille Le Pen. Tout le monde était vraiment représenté. Il y avait six parlementaires de six couleurs politiques différentes. Ce qu'il s'est passé, c'est que chacun a fait une consultation qui a plus ou moins bien marché.

J'aimerais bien vous raconter l'histoire de Joël Labbé, c'est le sénateur que l'on voit dans la vidéo. En fait, Joël Labbé est un sénateur du Morbihan, en Bretagne. C'était son premier mandat ; il n'avait jamais été élu et donc il ne connaissait pas forcément très bien le fonctionnement de l'assemblée. Ce n'était pas un vieux routard de la politique, comme on peut dire.

Il a expérimenté sur sa commune l'absence de pesticide, c'est-à-dire qu'ils n'utilisaient plus de pesticide dans leur commune. Il s'est dit : « Cela marche super bien chez moi depuis cinq ans, je vais essayer de le généraliser pour l'ensemble de la France ». Il est venu sur Parlement et Citoyens. Au début, sa proposition tenait seulement en deux ou trois articles assez simples pour dire que l'on n'utiliserait plus de pesticide dans les communes. Avec notre aide, et celle d'associations, il a réussi à mobiliser une communauté de citoyens assez importante ; on était à 900 citoyens qui ont commencé à mettre leur expertise, leur avis : « Moi, j'habite à côté d'un lac, donc en fait les pesticides, cela a un impact aussi sur les poissons ». Chacun venait avec sa petite expertise locale et l'on a eu, notamment des apiculteurs qui s'occupent des abeilles, et au lieu d'interroger le président des apiculteurs de France, ils ont interrogé plus de 400 apiculteurs de toute la France, avec chaque fois une petite situation locale particulière qui a été prise en compte.

Au moment où il est arrivé dans l'hémicycle, Joël Labbé n'était pas du tout connu ; ce n'est pas un parlementaire qui a un impact normalement très fort. Mais, là, avec sa proposition, il avait avec lui 900 citoyens engagés qui ont suivi le débat en direct à la télévision, et qui surtout avaient une attente de sa part et qui attendaient de voir le résultat. Cette loi a été votée à l'unanimité dans les deux Chambres, avec des discussions bien

sûr, mais à la fin, elle a été votée à l'unanimité. La petite histoire, c'est qu'aujourd'hui, ils sont en train d'en proposer une résolution européenne. Maintenant, c'est en train de passer à l'échelle européenne ; donc de l'échelle de la commune, on est passé à l'échelle nationale et maintenant à l'échelle européenne. Chaque fois en s'associant avec les citoyens, il réussit à enrichir son idée et, en plus, à la porter à un niveau plus élevé.

Cette expérience, au début, c'était un peu un prototype. Parlement & Citoyens était une expérimentation. Ensuite, on s'est dit : « Cela marche trop bien, on va essayer de développer cela et d'aller encore plus loin ». On a généralisé notre plateforme, on l'a renforcée, on l'a développée informatiquement pour qu'elle soit plus performante et l'on a décidé de l'ouvrir à plus de parlementaires. Sous le dernier quinquennat, il y avait 30 parlementaires de tous bords engagés. On a fait plusieurs lois, dont deux du Gouvernement : la loi sur la biodiversité, portée par Ségolène Royal, la ministre de l'Environnement, avec 9 000 personnes et la loi République numérique, la plus importante ; 21 000 personnes ont participé. Cela a eu des impacts réels sur le texte de loi, parce qu'en fait, on avait un texte avec 30 articles. Il y a eu cinq nouveaux articles sur des sujets qui étaient sous le radar complètement, c'est-à-dire par exemple, un sujet sur les chercheurs qui ne pouvaient pas accéder aux données en ligne, parce qu'ils ont besoin d'un moteur de recherche qui traite des données, des métadonnées, très vite. Nous ne l'avions pas du tout dans notre focus au moment d'écrire la loi. Il y avait aussi, par exemple, les joueurs de jeux vidéo, le eSport. Celui-ci n'était pas reconnu en France ; c'était considéré comme un jeu de loterie parce qu'en fait, ils gagnaient de l'argent grâce à une action en ligne sur Internet. C'était donc pénalisé, à savoir qu'ils avaient des frais et des impôts énormes, alors que pour eux, c'était leur métier. De petites situations ponctuelles comme cela, qui étaient très importantes pour des groupes d'intérêt, sont apparues par la consultation.

Il y a aussi des articles de loi ; sur les 30 articles, il y a eu 90 modifications significatives qui avaient un impact dans le texte. Sur la plateforme, on a le texte et puis l'on peut barrer, ajouter des choses, comme en suggestion de modifications sur Word, on barre, on ajoute, et cetera. Là, on a eu cinq nouveaux articles, 90 modifications. La loi est arrivée ; l'impact citoyen était vraiment important et pris en compte par le Gouvernement.

Je dirais que dans toute la démarche de Parlement et Citoyens, la clé est de faire de la collaboration entre les parlementaires et les citoyens, c'est-à-dire

qu'il y ait un engagement de la part des deux parties. Les citoyens et les parlementaires signent la même charte. Ensemble, ils s'engagent : les citoyens à participer, à donner leur avis, à respecter l'avis des parlementaires, et les parlementaires à proposer des lois à la consultation, quand ils sont élus, et surtout, à prendre en compte l'avis des citoyens, c'est-à-dire donner leur avis sur « oui, non, vais-je reprendre cette idée ? ». Ce double engagement est très fort dans notre communauté.

La dernière étape est le passage à grande échelle. Là, il y a les dates ; il y a beaucoup de textes, mais ce sont surtout les dates qui comptent. En 2017, on crée l'association, on a expérimenté pendant longtemps, ensuite on a renforcé le dispositif et l'on a vraiment expérimenté à grande échelle, avec le Gouvernement, donc avec 21 000 personnes et on a vu que cela fonctionnait très bien. Il y a d'autres lois que je ne mentionne pas, mais en tout, on a écrit cinq lois sur la plateforme.

Maintenant, on a créé une association pour stabiliser le projet, dans le sens où nous sommes des citoyens, donc on est de bonne foi, mais on ne sait pas dans cinq ans, qui dirigera cette association et si ces citoyens seront de bonne foi.

Nous avons donc confié notre projet à un conseil d'administration, à une gouvernance multipartite, c'est-à-dire une gouvernance avec des parlementaires de tous les partis, donc : Luc Belot est plutôt PS, Nathalie Kosciusko-Morizet est républicaine.

Ensuite, il y a les citoyens - les citoyens sont tirés au sort, donc ils ont leur adhésion à l'association et ils peuvent être tirés au sort un peu partout en France.

Il y a aussi les personnalités qualifiées, dont Loïc Blondiaux que vous connaissez déjà, Jean-Paul Delevoye qui était président du CESE, donc les personnalités qui ont un impact, qui s'y connaissent.

Il y a aussi des entreprises et des organisations, dont la CFDT, qui est un des plus gros syndicats français aujourd'hui. En fait, ils ont utilisé notre méthode pour coconstruire leur gouvernance interne. Ils voyaient bien que leur syndicat (en France, la syndicalisation, c'est 6 % à peu près des salariés, alors qu'avant, on était, dans les années 1950, 50 % voire 80 % de gens impliqués dans leur syndicat) s'amenuisait et ils ne se sentaient pas proches des gens syndiqués, de leurs militants. Ils ont donc décidé de les réimpliquer. Au lieu d'avoir une gouvernance pyramidale, grâce à la plateforme, ils peuvent directement demander

à l'ensemble des militants de la base, ce qu'ils pensent, chacun dans son rôle. C'est important d'avoir le président qui décide à la fin, mais au moins, on peut interroger tous ces gens qui sont à la base et qui, normalement, remontent par section, par fédération. Cela permet de redonner un peu de souffle à l'organisation pyramidale de la CFDT.

Il y a aussi des fondations et associations – les Colibris, la Fondation Nicolas Hulot. Ce sont des associations françaises, mais assez reconnues ; des collectivités locales, parce que pour nous, c'est important aussi d'avoir le retour des territoires et des gens qui dirigent au niveau local et des administrations françaises et organisations consultatives. Là, ce sont vraiment des administrations qui sont spécifiques au débat public en France et puis le fondateur, Cyril Lage, qui a fondé Parlement et citoyens.

Voilà nos convictions et nos valeurs. Je pense que c'est vraiment très important de dire où l'on se situe par rapport au pouvoir et aux citoyens. Notre objectif n'est pas de chercher les responsables ; on ne dit pas qu'ils sont tous pourris, mais on va essayer de travailler ensemble à aller vers quelque chose de meilleur. Nous avons trois valeurs principales. D'abord, valoriser la démocratie représentative et pas la démocratie directe. On veut avoir des représentants, on veut avoir des parlementaires qui décident pour nous, mais on veut qu'ils nous écoutent de temps en temps sur des sujets ou, en fait, avoir la possibilité de s'exprimer. On ne veut pas diriger à leur place, je pense qu'ils le font très bien, c'est plus de pouvoir les interpeller en tant que citoyen,.

Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la phrase est : « La loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont le droit d'y concourir personnellement ou par leurs représentants ». En France, il est vraiment écrit que c'est « personnellement ou par leurs représentants ». En fait, c'est tout le temps par nos représentants et là, on aimerait donner un peu de souffle, un peu d'ouverture pour pouvoir y concourir aussi personnellement.

La deuxième valeur est la recherche de la diversité des idées. On n'est pas là pour représenter ce que pensent les Français, mais on veut avoir plein d'idées, plein d'opinions, un maximum. C'est une sorte de crowdsourcing des idées, un peu comme en parlait M. Koulolias, on va essayer de faire du crowdsourcing des idées pour qu'ensuite les dirigeants puissent décider en connaissance de cause, en voyant les différentes opinions qui émergent dans la société ou pas.

Troisièmement, la transparence et la participation sont inséparables. Si l'on demande à des gens de participer, il faut que le processus et le résultat soient transparents. À l'inverse, si l'on fait de la transparence, par exemple sur l'activité parlementaire, si l'on voit juste ce qu'ils font bien ou ce qu'ils font mal, mais si l'on ne peut pas participer par nous-mêmes, pour nous, ce n'est pas bon. Il faut vraiment transparence et participation ensemble pour que le dialogue soit sain entre les deux.

Je vais vous montrer maintenant comment cela fonctionne.

On utilise une méthode assez simple. Il y a cette charte d'engagement des parlementaires au début. Aujourd'hui, on a 40 parlementaires, c'est-à-dire 30 nouveaux députés qui ont été élus il y a deux semaines, et 10 sénateurs qui sont avec nous depuis maintenant trois ans. À chaque fois, il y a un porteur qui s'engage, c'est-à-dire qu'il y a un parlementaire qui s'engage personnellement à porter la loi et à répondre aux citoyens à la fin. C'est de sa volonté, il est parlementaire, il souhaite demander leur avis aux citoyens, on ne l'oblige à aucun moment de le faire. Souvent, il souhaite s'engager et répond à la fin. Si les citoyens participent en deux-trois heures à quelque chose en ligne, à la loi, c'est difficile, et cetera. Ils n'ont pas de réponse sur leur participation, c'est souvent assez difficile.

Notre procédure de consultation reprend plusieurs étapes.

La première étape est de mettre en ligne le texte ou les idées et l'on recueille l'avis et l'expertise des citoyens.

Dans une deuxième étape, nous, Parlement & Citoyens, nous faisons une synthèse des propositions, c'est-à-dire une arborescence. Il y a eu des idées là-dessus. Ensuite, sur cette idée, il y a trois opinions : plutôt celle-ci, celle-ci ou celle-là. Cela permet de ne pas valoriser par exemple une opinion qui soit trop forte, qui pourrait être par exemple exprimée par un lobby ou une communauté très forte.

Par exemple, Facebook poste quelque chose sur notre plateforme, ils vont avoir beaucoup de likes, beaucoup de choses à dire, et pour autant, leur avis est-il plus important que les autres ? Je n'en suis pas sûre.

En faisant une synthèse par arborescence, cela nous permet de mettre sur le même pied l'ensemble des idées et donc d'avoir une diversité

d'opinions, mais pas des opinions qui soient plus fortes les unes que les autres sous l'influence de lobbies. On sait qu'elles sont plus fortes, on le prendra en compte, mais il ne faut pas que dans la solution finale, on ne voie que les gros lobbies qui apparaissent.

Par exemple, sur la loi numérique, on avait Uber, eBay, Facebook et Twitter qui ont participé. Forcément, ils avaient des communautés gigantesques, donc leur avis paraissait beaucoup plus important, mais au final, cela ne se voyait pas forcément et on l'a pris en compte comme les autres.

Ensuite la réponse officielle. C'est le retour du parlementaire qui s'est engagé vers les citoyens, c'est le moment de réponse. Après ce moment de réponse, comme vous pouvez le voir dans la vidéo, on fait un petit débat contradictoire. C'est souvent en physique dans une salle comme cela ou sur le numérique pour que l'ensemble de la communauté qui a participé puisse suivre en ligne le débat. Là, c'est vraiment le moment de réponse. On va choisir des sujets qui ont fait débat et l'on va les affiner en dialoguant en direct. Sur certains points, parfois, c'est bien de s'expliquer et d'avoir le temps de parler sur des points de détail.

Ensuite vient la décision. Le parlementaire revient vers les citoyens en disant ce qu'il a choisi : « Je n'ai pas retenu tels et tels arguments parce que juridiquement ce n'est pas possible, parce que c'est du ressort de la Commission européenne... ». Il donne ses arguments, mais au moins, le citoyen qui a participé sait ce que l'on a fait de son avis. Il sait où l'on en est. Il sait pourquoi il a participé.

Concrètement, le site se présente comme cela. Là, c'est sur une loi sur les prisons, celle que l'on vous avait présentée, Monsieur le Président, quand vous étiez venu à Paris : comment rendre la prison utile ? Le sujet des prisons est assez sensible en France parce qu'il y a trop de monde et pas assez de prisons. Du coup, comment rendre la prison utile ? Comment inventer une nouvelle solution pour la prison ?

Vous pouvez voir qu'il y a 800 contributions et 260 participants. On voit en bleu que le thème est la sécurité. C'est Dominique Raimbourg qui a déposé la proposition. Vous pouvez partager, et cetera.

On voit les étapes sur le côté : la présentation, la consultation, la synthèse des idées, comme je vous l'ai présentée, le débat et le projet de loi. À chaque fois, vous pouvez cliquer et comme

cela suivre l'ensemble du processus. C'est-à-dire que si vous arrivez plus tard que la consultation, même aujourd'hui si vous voulez savoir ce qui s'est dit sur les prisons, vous pouvez toujours y retourner et suivre l'ensemble du débat. Il y a à chaque fois des petites vidéos explicatives.

Le plus intéressant est de présenter comment fonctionne l'argumentaire. Il y a des idées. Dominique Raimbourg a posté une idée, on le voit : quel citoyen a répondu ?, ceux qui sont d'accord, pas d'accord ? Quand on clique sur la proposition, il y a à chaque fois des arguments dessous qui s'échelonnent, des « pour » ou des « contre ».

Le constat que l'on fait avec cela, c'est que quelqu'un qui est pour la proposition met « pour » et puis il s'en va, il est d'accord. Par contre, quelqu'un qui est contre va dire pourquoi il est contre. Si on laisse uniquement les commentaires, on a l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui sont contre et quand on met les votes plus les commentaires, cela permet vraiment d'être très représentatif de ce que les citoyens participant pensent. Cela nous permet aussi d'améliorer les choses.

Souvent, les gens qui mettent par exemple la proposition « mitigé », en orange sont beaucoup plus régulièrement dans la construction. C'est-à-dire qu'ils vont essayer d'améliorer le texte : « Il manque quelque chose au texte existant ou j'aimerais ajouter quelque chose ». On va construire comme cela. Après, on fait toute la synthèse. C'est l'étape suivante.

Vous pouvez aussi voir que le parlementaire peut participer comme les citoyens, il a le même statut, mais il a un petit cadre jaune, contrairement au citoyen, tout en bas. Il a un cadre jaune pour qu'on le voie plus en valeur, mais en théorie on les met sur un pied d'égalité, à ce moment-là du débat en tout cas.

Maintenant, je vais vous présenter rapidement nos projets, en France en tout cas, parce que c'était l'étape du site Internet. Donc tout se passe bien, on fait des débats en physique, et cetera. On a trouvé que ce n'était pas suffisant, qu'il fallait aller un peu plus loin. On a donc créé l'interpellation citoyenne, c'est une boîte à idées sur notre site où les citoyens mettent des idées législatives. À partir de 5 000 votes, la proposition est envoyée aux 40 parlementaires participant.

Par exemple, je vais envoyer 10 propositions par mois à peu près. Un jour, j'envoie les 10 propositions d'un coup et les parlementaires doivent dire :

« Oui, j'aimerais bien la reprendre » ou « Non, je n'aimerais pas la reprendre », et à chaque fois préciser pourquoi. Au moins, ils ont retenu de 40 personnes différentes. Le citoyen n'a pas eu l'impression de ne pas être écouté – par exemple comme on peut avoir sur une pétition : parfois, on a 100 000 votes, 1 ou 2 millions de votes ; en France, on a eu 2 millions de personnes qui ont signé la pétition contre la loi travail, qui était en discussion, qui a fait beaucoup de débats, et malgré 2 millions de personnes, il n'y a pas eu de réponse du politique. C'était très frustrant, cela a créé des manifestations et des grèves.

On n'a pas besoin d'un seuil si élevé. Notre objectif est que les gens aient rapidement des réponses sur leurs propositions. Cinq mille votes est un petit seuil, mais 5 à 10 propositions par mois à peu près pour les parlementaires qui sont impliqués, ce n'est pas trop difficile à traiter. C'est faisable et les citoyens ont une réponse rapidement. S'ils revoient la même question, (parce que cela arrive : le Parti animaliste, par exemple, pose tout le temps la question du droit des animaux) on les renvoie vers la proposition qui a déjà été votée. On dit : « On ne va pas resoumettre la même proposition aux parlementaires. Ils ont déjà répondu, allez voir leur réponse ici ». Cela permet d'avancer aussi. On ne va pas être sans cesse sollicité par les mêmes types de personnes. On va avoir sans cesse de nouvelles idées.

La deuxième chose est la création d'un observatoire des pratiques parlementaires. En effet, on s'en est rendu compte récemment, lors des élections, lorsque l'on appelait les candidats au téléphone quand ils adhéraient, qu'ils nous disaient : « Oui, je veux adhérer, j'aime beaucoup votre projet parce que je fais aussi cela localement. J'ai fait un jury citoyen, j'ai fait un panel citoyen ». On s'est dit qu'avec toutes les informations qu'ils nous donnent, il faudrait que l'on puisse les partager. On va donc créer une cartographie, une grande carte de France avec toutes les initiatives et aussi essayer de créer parfois justement des groupes de travail, comme cela peut se faire ici, pour partager les bonnes pratiques. On voit que de bonnes idées ici peuvent aussi fonctionner là-bas, que certains commencent alors que d'autres l'ont déjà fait plusieurs fois. Du coup, tous ces échanges pourront essayer d'améliorer les choses. Là, il s'agit plus d'un horizon de deux ans. On ne va pas le faire tout de suite parce que l'on a d'autres projets, mais c'est vraiment quelque chose que l'on aimerait bien faire.

Notre projet pour cet été est de créer un réseau des ambassadeurs. L'ambassadeur est un citoyen par département – en France nous avons environ

100 départements – qui est le relais local de cette consultation qui se passe sur Parlement & Citoyens. Il va organiser un débat législatif au niveau local. Nous avons une méthodologie pour organiser des débats – c'est un petit kit en ligne, téléchargeable – et lui est responsable de l'organisation du débat et de la restitution de ce qui s'y est dit sur la plateforme. Cela permet à tous ceux qui n'ont pas accès à Internet ou qui sont un peu éloignés de la politique, dans les quartiers populaires où ils ne parlent pas forcément très bien le français donc des personnes qui ne vont pas oser poster leur idée sur le site et qu'ils participent et donnent aussi leur idée.

Ensuite, on a aussi les vidéos interactives qui permettent de toucher des publics qui ne sont pas à l'aise avec l'écrit ou pas à l'aise avec le français. C'est le troisième projet et c'est vraiment ce que l'on développera cet été avec l'aide d'associations de citoyens qui se sont engagés avec nous depuis quelque temps.

Je vais vous dire maintenant ce que l'on aimerait faire ou en tout cas où l'on en est avec l'Europe. Il y a des choses en discussion. La première est le « Forum de Demain ». Je ne sais pas si vous avez vu le film Demain qui a été fait par Mélanie Laurent et Cyril Dion, qui est assez intéressant. Il traite de cinq thèmes d'avenir, dont la démocratie, l'économie et l'agriculture. C'est un film qui a eu un gros écho, en tout cas en France et un peu partout en Europe. Ils vont créer un grand forum, le « Forum de Demain » et l'objectif – c'est encore en discussion, parce que l'on ne sait pas si ce sera en 2017 ou en 2018 – est que notre plateforme permette de construire cinq propositions législatives en collaboration avec la Commission européenne, cette fois, sur les cinq thèmes (économie, agriculture, et cetera).

On va essayer de voir ce que cela donne. On ne l'a encore jamais fait au niveau européen, mais c'est vraiment un objectif que l'on espère atteindre.

Si je suis là aujourd'hui, c'est aussi pour vous dire que l'on est tout à fait prêts à expérimenter dans vos parlements régionaux aussi. Nous l'avons fait sur un parlement national, mais on apprendrait beaucoup à le faire sur des parlements régionaux, en Andalousie, en Lombardie, et cetera, parce que chaque parlement a ses spécificités propres, a une façon de fonctionner, même les Açores ; si vous vous réunissez seulement une semaine par mois, par exemple, le reste du temps cela permet de créer un lien plus fort aussi. Donc, on a beaucoup à apprendre sur l'ensemble des parlements pour essayer d'améliorer ce que nous faisons et surtout essayer de créer des communautés un peu partout

en Europe qui puissent participer.

et de marques d'intérêt.

Quelques actualités sur ce que l'on a fait. La carte que vous voyez ici concerne la campagne « Faisons la loi ».

Je vais vous raconter que, dans mon histoire, il y a trois ans, j'étais bénévole l'été, j'appelais les parlementaires et je mettais deux mois à essayer d'avoir une réponse. J'avais trois rendez-vous avec eux pour qu'ils disent : « D'accord, je veux bien faire la loi avec vous ». Au bout de deux ou trois semaines, de trois rendez-vous, de coups de téléphone, et cetera, j'ai eu du mal. Maintenant, on sent qu'il y a vraiment eu un changement culturel - en France en tout cas - avec les élections, l'évolution numérique. En deux semaines - c'est vraiment très peu - 250 candidats aux législatives se sont engagés, donc c'est toute cette carte de France, où vous voyez le vert foncé, cela veut dire qu'il y en a plusieurs au même endroit. Deux cent cinquante candidats se sont engagés à dire : « Oui, moi, je veux impliquer les citoyens lorsque j'écrirai ma loi, leur expertise et leur avis comptent pour moi ». Sur ces 250 candidats, il y a eu 25 élus, de différents partis encore, beaucoup du parti En Marche !, qui est le parti d'Emmanuel Macron, mais il y a quand même d'autres partis aussi.

La « nouvelle » nouvelle - et c'est pour cela que je vais travailler cet après-midi -, c'est que la première loi du Gouvernement Macron va être discutée sur notre plateforme à partir de lundi prochain. Donc, je pense que l'on va beaucoup travailler ce week-end pour faire en sorte de mobiliser les associations, la communauté, les grands relais d'opinions, les médias, et cetera, pour faire en sorte que le plus de monde possible participe et surtout des gens avec des avis différents. Il s'agit à chaque fois aller chercher les petites communautés différentes pour essayer d'avoir une diversité des avis.

Cette loi aborde le renouveau démocratique pour rétablir la confiance des citoyens en l'action publique - on s'est dit qu'il fallait vraiment qu'on la fasse, c'est important pour nous - et c'est à partir de lundi.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute et je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Merci, Madame. Je pense que pour beaucoup c'était une découverte très pratico-pratique à l'échelle d'un pays, d'un grand pays de surcroît et d'une assemblée nationale. Nul doute qu'il y aura un grand nombre de questions

Témoignage de M. Stéphane Quain, membre du Panel citoyen sur les enjeux du vieillissement (Belgique/Wallonie)

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Nous revenons après le Botswana et Paris, plus prosaïquement dans notre petite Wallonie avec non pas un expert, non pas un homme politique, mais un citoyen, mais qui a découvert les deux premières facettes.

Je donne volontiers la parole à M. Stéphane Quain.

M. Stéphane Quain, membre du Panel citoyen organisé par le Parlement de Wallonie sur les enjeux du vieillissement (Belgique/Wallonie). - Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Président de la CALRE, Mesdames et Messieurs, chacun en vos titres et qualités.

Je dois vous avouer que je suis assez enthousiaste de vous présenter l'expérience à laquelle j'ai participé en tant que simple citoyen.

En effet, nous étions 30 à avoir été sélectionnés suivant des critères précis pour avoir un échantillon représentatif de la population wallonne.

Notre travail, était, en quatre jours, de traiter d'un sujet complexe par son étendue et son impact sur notre avenir et de produire une note et de la présenter au Gouvernement.

Je ne vais pas vous faire une procédure sur la manière dont cela s'est déroulé, mais peut-être reprendre des éléments un peu plus marquants sur ces jours où nous avons été en travail dans ce Parlement.

Le premier jour, on nous a d'abord présenté les infrastructures, le fonctionnement du Parlement, les aides à notre disposition, le sujet ainsi que les objectifs à atteindre.

La journée a été réellement chargée et en fin de compte, nous nous sommes rendus compte que nous n'avions pas pu nous présenter entre nous. Au début, on s'est un peu posé la question de savoir si c'était bien ou mal et, à la réflexion, je pense que c'était quelque chose de positif ; nous étions de simples citoyens, avec nos ambitions, nos envies et nos expériences de vie et il n'y avait absolument aucune barrière sociétale.

Le deuxième jour, nous sommes vraiment rentrés dans le vif du sujet. Nous avons eu affaire à des experts en sociologie, succédant à des philosophes, des professeurs d'université, spécialisés chacun dans leur domaine, qui nous ont donné un cours

accéléré structuré et épuré, afin de comprendre les implications auxquelles nous allions être confrontés.

Dans le but d'optimiser ce travail, nous avons également reçu des propositions de ces mêmes experts, d'autres citoyens qui avaient participé sur les plateformes ainsi que les propositions des différents partis.

C'est pour cette raison que le troisième jour, pour une raison pratique, nous avons divisé le groupe en deux.

Il nous semblait nettement plus facile de nous exprimer au sein de petits groupes pour avoir des discussions plus franches et des réactions plus rapides.

Lorsque nous sommes revenus dans cette même salle, où nous avons pu confronter nos différentes réflexions, nous nous sommes rendus compte que nous avons utilisé deux méthodes différentes.

En quoi consistait la première méthode ? On a regroupé les questions suivant leur convergence, on leur a donné un poids, on a choisi celles auxquelles la majorité a adhéré. Ces convergences ont été reformulées et par la suite, ont amené à des hypothèses de travail. En fin de compte, l'étape suivante permettait de déterminer des stratégies de mise en œuvre pour atteindre l'objectif.

Après les explications fournies par le deuxième groupe, sur l'ensemble des questions, nous avons constaté qu'eux avaient travaillé plutôt dans un environnement général. Ils ont analysé complètement les différentes propositions et ont fait un texte global sur les réponses.

La méthodologie pour la réorganisation, la stratégie à développer était assez similaire à la nôtre. C'est cela que j'ai trouvé absolument extraordinaire, c'est que ces deux approches sont arrivées à une priorisation identique de la problématique et des stratégies communes.

Au début, je dois vous avouer que j'étais un peu perplexe quand on a commencé cette expérience, en me disant qu'il y allait y avoir autant de divergences, autant de difficultés à mixer toutes les informations, à les traiter et à trouver des solutions. Mais, le deuxième jour, quand nous avons reçu les résultats de ces travaux que nous avons faits ensemble, j'étais tout à fait persuadé que nous allions atteindre notre objectif.

Nous n'avons évidemment pas présenté une mise en œuvre précise, mais plutôt un fil d'Ariane,

destiné à jalonner le parcours. Les modalités pratiques doivent être traitées par des équipes pluridisciplinaires spécialisées sur des durées beaucoup plus longues. Nous sommes quand même arrivés à un consensus spontané sans aucune interaction extérieure. Je tiens beaucoup à insister sur cet élément-là : nous n'avons été influencés par personne, nous avons travaillé entre nous, nous avons été guidés, mais absolument pas orientés.

Par la suite, le groupe a naturellement coopté certains membres pour pouvoir rédiger ce rapport que nous allions présenter.

Cette rédaction a duré près d'une semaine. Pendant cette semaine, chaque membre du panel pouvait nous contacter afin de, en fonction de ses réflexions, de ses lectures, peut-être éclairer sur cette fameuse note de consensus. En résumé, qu'avions-nous fait ? Nous avons mis sur un site la note qui évoluait chaque jour en fonction des réflexions. Nous avions un forum, des discussions et chacun pouvait y amener son éclaircissement ; pas le changement du consensus, simplement une manière plus claire de l'expliquer.

Il nous est apparu cependant que, si nous avions eu une ou deux journées de plus, cela nous aurait peut-être facilité la tâche. A contrario, parce que chaque fois nous avions un pour et un contre, le fait de devoir rester dans ce timing très serré nous a forcé à rester succincts et bien concentrés sur le sujet. On n'a pas pu s'éparpiller et s'égarer sur des questions auxiliaires.

Je vais en arriver au quatrième jour, le fameux jour de la présentation. On était prêt, on le pensait, un peu comme pour un examen oral et je ne doute pas que cela doit rappeler certains souvenirs chez vous. C'est vrai que devoir présenter, en tant que simples citoyens qui n'avons pas l'habitude de nous exprimer devant des gens entraînés et qui ont le verbe facile, cela pouvait être assez intimidant. Pour cela, on a eu beaucoup de chance, en ce sens que nous avions, Monsieur le Président, M. Antoine ici présent qui, grâce à sa pédagogie, nous a aidés énormément en cassant les codes.

Cela va peut-être vous sembler anodin, mais le fait de casser les codes, pour nous, c'était vraiment rassurant. On a pu se concentrer sur le fond. On était chez nous, pendant ce moment-là. On était entre nous, avec d'autres citoyens. On savait bien que l'on avait affaire à des ministres, à des députés, mais c'était une discussion ouverte. On a également été guidé par M. Destatte de l'Institut Destrée et Mme Van Doren, qui ont été nos guides et nos coaches, mais qui, pendant

cette fameuse quatrième journée, sont restés en retrait après nous avoir préparés à présenter notre sujet.

La présentation et le contenu ont été faits tout à fait naturellement par les rédacteurs, dans un premier temps. Un élément important, c'est que cela n'a pas été simplement une explication, une présentation, une lecture d'un texte qui avait été pondu, mais un réel désir d'expliquer et de participer à cette démocratie. D'ailleurs, le débat qui a fait suite a vraiment prouvé que, si le groupe est arrivé à un consensus en réfléchissant à des solutions pragmatiques, personne n'avait laissé de côté ses propres sensibilités.

Cela, c'était l'expérience de groupe.

En ce qui concerne mon expérience personnelle – et j'ai été très heureux d'entendre toutes les interventions précédentes, parce que nous arrivons à des conclusions et à des situations équivalentes – quand je suis arrivé ici dans le Parlement en tant que simple citoyen, pour moi, le parlement, c'était des gens qui discutaient entre eux, qui sortaient des lois pas toujours bien appropriées aux situations. Et puis, je ne savais pas trop comment cela se passait.

Ici, quand je suis arrivé, j'ai vu une première chose, c'est la manière dont on les préparait ; la deuxième chose a été de me rendre compte qu'il y avait un gros travail derrière ; et en fin de compte, l'accès à des publications dont je n'avais même pas idée. Il y a énormément d'informations que l'on peut aller chercher, énormément de choses que l'on peut analyser et sur lesquelles nous pourrions avoir nos propres opinions.

L'autre aspect intéressant a été pour nos élus, qui ont pu se rendre compte des messages qui passaient ou ne passaient pas, de pouvoir mesurer en quelque sorte la qualité de la communication. Il y a des propositions au départ qui ont été faites par le panel citoyen et où l'on s'est rendu compte que cela existait déjà. C'est un peu dommage parce que des gens qui travaillaient même sur le terrain dans cette problématique-là n'étaient même pas au courant que cela existait. De ce côté-là, je trouve que cela a été également positif sur le fait que la communication peut être renforcée par des moyens nettement plus simples.

Mon sentiment est que j'entrevois un réel espoir et une dynamique dans le chef de la population par ce type d'action, parce que nous nous sentons concernés et impliqués. Notre avantage est que notre position, hors des contingences sociopolitiques, nous permet peut-être d'avoir une

approche plus pragmatique et épurée. Je pense sincèrement que – en tout cas, ici en Wallonie, et je ne doute pas que cela se passe ailleurs de la même manière – nous pouvons participer activement à la démocratie avec un esprit positif, de la sagesse et surtout de la prudence.

Je tiens également à remercier nos élus, qui nous ont permis de nous exprimer et qui ont permis également de nous rendre compte d'une chose qui me semble importante : c'est que ce fameux fossé entre les citoyens et les dirigeants est franchissable. Dans ce cas-ci, il l'a été très nettement.

J'aurais pu vous parler pendant des heures de tout ce qui s'est passé. Tellement de choses se sont produites au niveau humain et au niveau pratique. Nous sommes très nombreux à avoir gardé le contact entre nous. Nous continuons à avoir nos réflexions sur différents sujets.

Deux images ont été réellement marquantes pour moi.

Celle de trois de nos ministres qui avaient vraiment l'air satisfaits. Il n'était plus question de conflits, mais d'une satisfaction d'avoir été dans une bonne ambiance.

Enfin, la dernière, c'est celle de notre panel, qui s'est vraiment investi dans sa mission et par lequel j'espère que, dans ce projet, on aura fait passer un message en disant que cela pouvait réellement faire dépasser nos frontières et que l'on pouvait réellement étendre ce projet nettement au-delà de notre Région.

Je vous remercie. Si vous avez des questions, en fonction de l'organisation, j'y répondrai volontiers.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Je rappelle, en marge de la brillante intervention de M. Quain, qu'il n'est pas du tout engagé en politique. Il ne s'est pas caché un mandataire politique qui se serait présenté comme citoyen. Il a vraiment été – si j'ose dire – tiré au sort.

Peut-être, un petit complément d'information pour les responsables politiques que nous sommes : quelle a été la procédure que nous avons adoptée au Parlement ici ? D'abord, c'est une décision qui a été prise, majorité et opposition, au sein du Bureau de l'assemblée. Ce n'est pas le fait d'un président, d'un gouvernement. C'est la volonté de l'ensemble des groupes politiques. Ensuite, nous avons décidé d'organiser un sondage d'opinion préalable à la mise sur pied du panel.

Nous avons interrogé environ 1 100 Wallons, ce qui était déjà une référence tout à fait fiable sur le plan statistique. Nous les avons questionnés sur toute une série de sujets, avec – il est vrai, à mes yeux – des résultats qui étaient parfois très étonnants, loin des appréciations que nous pouvions avoir.

Par exemple, pour une des questions concernant le défi du vieillissement, nous avons interrogé nos concitoyens sur l'euthanasie, pour faire bref, en leur demandant s'ils voulaient être maîtres – M. Quain peut le dire – de leur fin de vie. Nous avons été très étonnés d'apprendre que 80 % de nos concitoyens y étaient favorables. C'était donc très loin de ce que nous pouvions imaginer.

Ce sondage a été réalisé. Sur les 1 100 personnes, il y avait une dernière question : êtes-vous prêts à participer à un panel citoyen ? La personne interrogée avait été tirée au sort pour avoir 1 100 personnes qui, statistiquement, représentaient toute la Wallonie, les différentes régions, hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, diplômés, moins qualifiés. Bref, tous les paramètres habituels d'un sondage.

Dès lors, on a retiré de ces 1 100 personnes celles et ceux qui étaient volontaires. Bien évidemment, il a fallu alors – pardonnez-moi l'expression Monsieur Quain – trier pour retrouver une racine carrée, c'est-à-dire, un extrait de ces 1 100 personnes, pour en trouver 30 qui représentaient la même logique de représentativité.

En marge de cela, nous avons organisé une démarche audiovisuelle qui a introduit le panel citoyen et qui était une démarche audiovisuelle sous forme d'un « micro-trottoir intelligent », c'est-à-dire que ce n'est pas une caméra qui s'est promenade dans quelques rues. Non. On a essayé de couvrir là aussi l'ensemble de la Wallonie pour montrer aux panélistes que l'on pouvait libérer la parole.

C'était donc aussi une forme d'interpellation, de citoyens à d'autres citoyens.

Troisième élément : nous nous sommes fait accompagner d'un comité scientifique. Ce sont les fameux philosophes, économistes, et cetera, et nous avons eu le soin de prendre ces scientifiques issus de toutes les universités de notre Région. Alors, vous le savez, nous avons des universités qui sont des universités d'État, mais nous avons aussi des universités confessionnelles et des universités non confessionnelles. Là aussi, il y avait une volonté de retrouver une diversité dans la parole de l'académie.

Toutes les universités s'étaient vues représentées parce qu'évidemment l'approche sur tel ou tel thème pouvait ne pas être concordante, mais cela donnait une assise scientifique à la démarche.

Enfin, dernier point, ce sont les « coaches », comme vous l'avez exprimé, Monsieur Quain. C'était très difficile parce qu'il fallait trouver des personnes qui connaissaient les rouages politiques, qui connaissaient l'animation d'une salle et qui pouvaient susciter des réactions, mais sans les conditionner. C'était donc un peu le tison du barbecue. Il agitait la flamme, mais il ne choisissait pas le menu.

Là, on a eu beaucoup de chance avec l'Institut Destrée. C'est un institut scientifique pluraliste où tous les courants politiques sont représentés.

Voilà la démarche qui a précédé la venue, ici, du panel citoyen. Je veux dire à nos collègues des différentes assemblées que sur les 30, malheureusement, nous avons eu un désistement d'une personne pour une raison qui ne nous est pas connue, qui bien qu'il ait dit qu'il serait là, n'était pas là. Peu importe, il en restait 29.

Notre crainte – au secrétaire général, à moi-même et à d'autres – est qu'au fur et à mesure de l'aridité des débats, nous en perdions quelques-uns en disant : cela, ce n'est pas pour moi. M. Quain ne m'en voudra pas de le dire : après la première journée, j'ai entendu beaucoup de citoyens dire : c'est quand même fatigant, ce n'est pas si simple que cela, c'est long, il faut apprendre.

Il y avait donc non pas un découragement, mais la prise de la mesure de la difficulté du travail politique. C'était déjà une première démarche du citoyen vers l'élu en disant souvent : ils ne comprennent pas, ils ne décident pas, que font les hommes et les femmes politiques, on les voit juste à la télévision. Non. Ils ont déjà pris la mesure de l'intensité, de la difficulté, mais aussi de la préparation.

Je voudrais compléter sur un seul point que M. Quain l'a déjà abordé de manière tout à fait pertinente. Nous sommes partis sur quatre jours pendant un mois. On a eu évidemment le débat de savoir si c'était ou non suffisant. Vous l'avez eu aussi. La seule communication de ma part a été de le dire : si vous souhaitez plus de jours, c'est vous qui êtes maîtres de votre calendrier, un peu comme les députés. S'il faut réunir une commission ou une assemblée, décidez-le.

Ils ont donc eu ce débat entre eux. Avec l'évaluation, une journée supplémentaire était

peut-être nécessaire, mais pas plus, pas beaucoup plus. Je le dis pour celles et ceux qui voudraient s'inspirer du modèle, il ne faut pas trop l'étirer dans le temps parce que sinon, évidemment, on perd la ferveur du groupe qui s'y adonne.

Ce que je voulais ajouter par rapport au témoignage de M. Quain, c'est qu'au-delà de ces quatre jours, ils ont énormément lu et se sont renseignés. Ils ont créé une communauté sur Internet pour s'échanger leurs impressions. Certains étaient très loquaces, très engagés. D'autres un peu moins, mais cela, c'est la nature humaine.

Ils ont donc découvert aussi – pour nous parlementaires, c'est normal – qu'avant de s'exprimer correctement, il y avait quand même un travail qui devait l'accompagner. Là aussi, c'était une mesure peut-être nouvelle pour eux.

Concernant le fait de casser les codes, lorsque nous nous exprimons, nous avons toujours des formules de politesse : « M. le Ministre,... ». Parfois, lorsque nous n'avons pas les bonnes réponses, le ton monte et alors, il y a d'autres appréciations.

Ici, nous avons décidé de ne pas dire « M. le Ministre », de ne pas dire « M. le Président », mais d'utiliser les prénoms des ministres. Alors, c'est un détail, mais c'était un peu casser les codes pour bien montrer qu'à l'inverse, un élu, fut-il ministre, est toujours un citoyen. Il a toujours un prénom, il a toujours un nom. L'image que vous avez vue du fou rire, c'est parce que dans l'assemblée – Philippe va me comprendre et Alexandre aussi –, nous ne disons jamais au chef du Gouvernement : Paul, Maxime, Pierre-Yves. Ce n'est pas de tradition parlementaire.

Nous ne l'avons d'ailleurs fait qu'à ce moment-là. Tout le monde a joué le jeu et les ministres ont été très surpris de se faire appeler par leur prénom, mais cela permettait aussi de retrouver un niveau identique entre les citoyens et les élus. Pour moi, c'était la plus belle manifestation de casser les codes.

Casser les codes, c'était aussi lorsqu'ils ont créé le sous-groupe, ils n'ont pas tenté d'essayer de se retrouver par affinités, par sensibilités idéologiques, par diplômes parce qu'ils ne se connaissaient pas, en fait. C'est ce que M. Quain a exprimé tout à l'heure. Ils n'ont pas pu se présenter. Personne n'a pu dire : « Bonjour, je m'appelle Stéphane Quain, voilà mon diplôme, voilà ma fonction, voilà mon origine ».

Si nous avions enlevé ce dernier masque, immédiatement, il y a des affinités spontanées qui

se créent : « je vais aller avec celui-là, celui-là m'est plus proche de diplôme, de région, sociologique, et cetera ». Ils n'ont pas pu le faire. De vous à moi, j'étais très fâché – M. le Greffier le sait – parce que je me dis : mais enfin, il faut quand même les laisser se présenter, de dire qui ils sont.

Je me suis trompé. En les laissant anonymes, simples citoyens, sans préjugés, finalement là aussi on a cassé les codes puisque chacun était l'égal de l'autre et il n'y a pas eu un regard : « oula, moi qui suis universitaire, ce monsieur, qui est-il ? »

Concernant le coût de l'opération, nous avons défrayé de l'ordre de 205 euros par jour nos panélistes plus les frais de déplacement. Pourquoi ces 205 euros ? Cela correspond à des indemnités que nous connaissons dans d'autres institutions de notre pays et parce que l'on voulait leur dire aussi que le travail politique mérite salaire. Aujourd'hui, on entend beaucoup de monde dire : les hommes et les femmes politiques devraient travailler pour rien. Là aussi, on a voulu casser les codes en disant : non. Lorsque l'on prend une journée, cela vaut aussi salaire. Pour toute l'opération, le sondage, l'audiovisuel, les indemnités et le comité scientifique, cela a coûté environ 120 000 euros.

Évidemment, on peut toujours considérer que c'est beaucoup, que c'est trop, mais moi je peux dire, et je conforte le propos de M. Quain, que pour nous c'était extrêmement stimulant et – s'il m'y autorise – je dirais que c'était comotivant. C'était motivant pour nous, les élus, d'entendre les citoyens et comotivant aussi pour les citoyens de voir les élus leur tendre la main.

Nous espérons pouvoir renouveler l'opération l'année prochaine avec un dernier engagement que nous avons pris à leur égard : celui d'avoir un suivi. Nous avons pris l'engagement dans un an de les revoir pour dire : « les suggestions, le cahier de revendications que vous nous avez laissé, qu'en avons-nous fait ? ». Il faut bien sûr cette phase d'évaluation.

Voilà, je ne veux pas être beaucoup plus long. Monsieur Quain, si j'ai inventé quelque chose, dites-le, vous auriez raison de me censurer, mon cher Stéphane, n'hésitez pas. Voilà pour l'accompagnement de toutes la procédure.



ÉCHANGES DE VUES ET DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE INTERACTIVE DANS LES ASSEMBLÉES MEMBRES DE LA CALRE

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Mesdames, Messieurs, vous avez été attentifs, patients, intéressés. C'est le moment pour vous de poser toutes les questions. Nos quatre experts – je vous érige en experts – sont à votre disposition.

Qui souhaite intervenir ? Je vous demande simplement de préciser de quel parlement vous êtes, ainsi on pourra s'identifier.

La parole est à M. Courard.

M. Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. - Je vais donc ouvrir le feu. Je suis président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le Parlement des francophones de Belgique.

Je voulais revenir sur les différentes interventions, particulièrement celle de Mme Boudehen. Par rapport à ces personnes qui sont concernées, qui sont consultées, peut-elle nous en dire plus sur ce panel citoyens ? J'ai parfois, moi, l'impression, organisant dans une petite commune des réunions citoyennes, que ce sont toujours à peu près les mêmes qui s'expriment, qui participent et qui viennent. Quelle est réellement la représentativité de ces personnes ? Ne sont-ce pas des supers citoyens ? Que fait-on avec toutes celles et ceux qui ne s'expriment pas, qui ne se déplacent pas, qui ne se sentent pas concernés ? Vous l'avez évoqué avec l'élection présidentielle française. Alors qu'il s'agissait de choisir son président pour cinq ans, alors qu'il s'agissait aussi de se positionner par rapport à une candidate d'extrême droite qui était excessivement dangereuse, quasiment 60 % ne se sont pas sentis concernés, ne sont pas venus, ne sont pas déplacés face à un exercice pratico-pratique essentiel, fondamental pour leur futur.

Comment faire pour essayer de faire participer les sans voix, ceux qui ne s'expriment jamais ? Comment en tenir compte ? Je crois que, comme politique, même s'ils ne se déplacent pas, même s'ils ne s'expriment pas, même si on leur en donne l'occasion et qu'ils n'en profitent pas, on doit quand même pouvoir les représenter, on doit quand même pouvoir en tenir compte.

Deuxième question, c'était justement par rapport au Front national. Vous évoquiez les contacts avec les députés ou les candidats députés. Quelle est votre attitude par rapport à ces personnes qui sont démocratiquement candidats, mais qui sont porteurs de valeurs, de rejet, de racisme ; des choses qui sont condamnables évidemment dans nos sociétés, me semble-t-il ?

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Je voudrais peut-être abonder dans le même sens que mon collègue, M. Courard, auprès de vous, Madame. Comment analysez-vous ce comportement curieux et tout à fait antinomique de nos concitoyens qui, d'une part, critiquent, vilipendent les hommes et les femmes politiques pour leurs décisions, leur lenteur ou leur manque d'écoute, mais qui, lorsqu'on les invite à se prononcer, n'y vont pas ? Comment appréciez-vous le fait que certains se ruent sur des plateformes comme la vôtre, mais que, dans le même temps, dans notre pays, lors d'un dernier sondage, 36 % des Belges, plus d'un sur trois, disent qu'ils seraient aussi heureux s'ils étaient dispensés d'aller voter et qu'ils n'iraient pas voter ? Je rappelle que chez nous le vote est obligatoire. Comment marier ces éléments ?

Je me tourne vers notre expert grec et suédois pour lui demander. Vous avez pris le Botswana comme exemple. Évidemment, le Botswana était un bel exemple, puisque l'on appelle ce pays la Suisse de l'Afrique et qu'il est un peu atypique, il faut bien le reconnaître, c'est presque un miracle africain, notamment parce que c'est un pays qui a très peu de corruption. Comment ont-ils pu développer ce réseau de participation, sachant que c'est un pays relativement grand, avec très peu de population, avec une densité très faible – près de trois habitants au kilomètre carré ? Pensez-vous que cette transparence – que l'on salue – a peut-être pu favoriser un État de droit beaucoup plus stable, qui soit une référence en Afrique ? Je rappelle pour nous, Belges, que le Botswana, dans le classement de l'index économique, est largement placé avant nous comme pays démocratique. On a encore du retard par rapport à eux.

Voilà les deux éléments sur lesquels je voulais intervenir.

Y a-t-il d'autres interventions ?

On va donc commencer par les deux questions francophones et wallonnes belges. J'imagine que nos amis prendront le relais.

La parole est à Mme Boudehen.

Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens (France). - Je vais revenir sur la première question, à savoir sur le fait que ce sont toujours les mêmes qui participent. Nous, on les appelle les TLM, toujours les mêmes. C'est souvent cela dans les panels citoyens, dans les conseils de quartier. Ce sont ceux qui ont le temps, qui sont disponibles toute la journée, notamment à 18 heures alors que les autres sont encore au travail. Ce sont souvent les retraités. Ce sont toujours les mêmes personnes. Je ne pense pas que l'on résolve forcément ce problème avec le numérique. Par contre, on va toucher d'autres publics. C'est pour cela que l'on essaye d'avoir des démarches un peu complémentaires parce que là on va plus toucher les jeunes qui sont plus facilement sur le numérique. En plus, on peut participer à n'importe quelle heure. Cela casse déjà un peu le côté où on part du principe que l'on a une vie active et que l'on n'a pas le temps. Au contraire, on peut participer le dimanche soir à 23 heures, si l'on en a envie. Il n'y a pas de réunion physique qui soit obligatoire. On casse une de ces choses.

Pour ce qui est de la difficulté de s'exprimer en public, ce sont souvent ceux qui parlent fort, qui crient fort, qui dénoncent, qui participent plus facilement. Ce sont souvent les militants. Là, le fait qu'il y ait le temps de préparer sa réponse, ce n'est pas une réponse du type : « Je suis allé deux heures à une réunion et je n'ai pas osé prendre la parole. Plein de gens ont parlé, moi je vais me taire ». Là, le fait que ce soit en ligne permet de préparer sa réponse à l'écrit, de bien la structurer. C'est un deuxième frein à la participation qui est enlevé.

Après, on a d'autres freins qui sont : « J'ai difficilement accès au numérique ». Cela peut être par la connexion, même si cela s'améliore petit à petit. Le deuxième frein que l'on a, c'est aussi : « Je ne sais pas trop me servir des outils numériques ».

On a d'autres difficultés, mais on résout quelques problèmes. C'est utile de l'avoir en complémentarité avec les panels existants.

Sur la représentativité de ces personnes, notre objectif n'est pas forcément la représentativité, parce que, comme je l'ai dit, ce sont plus les élus qui ont l'objectif de représenter. On va essayer de toucher une diversité d'opinions et d'idées. Ce qui est intéressant, c'est que ce sont souvent des communautés organisées qui participent les premières, parce qu'elles ont l'habitude, elles ont déjà leurs arguments prêts. Si on laisse suffisamment longtemps à la consultation - on conseille à peu près cinq à six semaines de consultation - les personnes

ont le temps d'apprendre, justement comme cela s'est passé pour le panel citoyen. Ils ont le temps de se former sur le sujet. Là, les participations deviennent de qualité pour des citoyens qui ne connaissaient pas forcément le sujet. Ce sont les doubles tenants et aboutissants.

Deuxièmement, le fait de laisser cinq semaines permet aussi aux organisations, par exemple aux syndicats, qui ont besoin d'avoir des réunions de bureau pour prendre une décision officielle, de se réunir. Si l'on ne laisse que trois semaines, c'est difficile pour ces organisations structurées de pouvoir apporter une réponse formelle au nom de leur organisation. On essaye de pallier un peu ces difficultés. Je pense que, quoi qu'il arrive, ce sont des complémentarités entre les panels citoyens et le numérique qui seraient optimales.

La question du Front national, je trouve cela intéressant. En fait, on nous la pose très souvent, parce que les gens se disent : « Attention, ils sont quasiment antidémocratiques ». Au moment où on l'avait fait, où Marion Maréchal-Le Pen, qui est la nièce de Marine Le Pen, est entrée dans « Parlement & citoyens », il y avait deux députés Front national à l'assemblée. Elle nous a demandé pourquoi ils n'étaient que deux et nous a dit de faire sans, que c'était plus simple. On était sûr de vouloir les avoir, parce que notre objectif, c'est que chaque citoyen qui veut participer puisse se sentir représenté par quelqu'un, puisse se sentir légitime de donner son point de vue ; on ne veut pas avoir d'orientation politique. Surtout aujourd'hui, quand le Front national fait 30 %, qu'il est au deuxième tour de l'élection présidentielle, pour nous, c'est hyper important, au contraire, de les valoriser.

Aujourd'hui, on n'a pas de député Front national, parce que ceux qui s'étaient engagés du Front national n'ont pas été élus. Il y en a plusieurs. Ils disent : « On est proches du peuple, donc, bien sûr, on va participer ». Ce ne sont pas les plus en retard sur la participation citoyenne, je dirais. C'est un constat que l'on a fait. Au contraire, c'était plus les communistes qui ne voulaient pas participer, parce qu'ils disent : « Nous voulons renverser le système, nous ne voulons pas de compromis ». Du coup, ils disaient : « On ne va pas faire participer le citoyen, le but, c'est la lutte ». Alors que l'on s'attendait à ce que ce soit eux qui soient plutôt favorables à la participation, on a eu des constats assez étonnants.

Je vais peut-être aller rapidement sur la troisième question, Monsieur le Président, c'était : comment réagir lorsque les citoyens s'abstiennent alors que, quand on leur demande leur avis, ils ne participent pas ? Il y a deux choses dont on s'est rendu compte :

d'une part, la crédibilité du processus. Par exemple, lorsque l'on a fait la loi pour une République numérique, il y a eu 21 000 personnes. On a fait un sondage à la fin, en demandant à l'ensemble des participants s'ils seraient prêts à participer de nouveau et en leur demandant si d'habitude ils s'abstenaient, s'ils votaient aux élections, leur catégorie socioprofessionnelle, et cetera.

Cinq mille personnes ont répondu, c'est donc un panel assez satisfaisant pour nous. Sur 20 000, cela fait à peu près un quart des gens qui ont répondu. En fait, 95 % ont dit qu'ils seraient prêts à participer à nouveau et, parmi ces gens, 10 % ne votaient pas, c'est-à-dire que 10 % disent : « Je ne vote jamais, mais là on me demande mon avis sur un sujet précis, donc oui, je veux bien participer ».

Je dirais que, s'ils savent que cela va servir à quelque chose, que c'est une loi concrète qui va être votée, ils vont participer, au contraire d'un vote parmi deux candidats qui, de toute façon, ne plaisent pas. La question s'est beaucoup posée aux élections présidentielles. De toute façon, ils avaient l'impression que cela ne changerait rien, que le vote ne changerait rien. Alors que là, ils ont vu que leur participation a eu un impact. C'est la crédibilité du processus mis en place.

La deuxième chose, c'est que beaucoup ne se sentent pas capables de participer. On a notamment le problème dans les banlieues françaises, ce sont souvent des gens dont le français n'est pas la première langue. Dès lors, ils ne se sentent pas à l'aise pour avoir des discussions. Pour résoudre ce problème, on passe par des associations implantées localement qui, elles, vont organiser des débats. On les accompagne sur l'organisation de débats thématiques, avec des méthodologies claires, de la pédagogie sur ce qu'est un député, ce qu'est une loi, quel est le sujet du jour, et cetera. Petit à petit, on y va, mais en s'appuyant sur des gens qui agissent déjà localement.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - La parole est à M. Koulolias.

M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance (Suède). - Vous avez mentionné le Botswana et, comme vous l'avez dit, c'est un très grand pays. Quand les districts sont représentés à la capitale, c'est un vrai défi. Cela prend un temps fou, le transport n'est pas le meilleur, même si c'est mieux que beaucoup de pays dans la région. Par exemple, si vous êtes d'un district dans le nord et que vous devez vous rendre à la capitale, cela peut vous prendre 10 à 15 heures en voiture. Souvent, dans beaucoup de circonscriptions, il faut parfois 12 à 13 heures

pour arriver.

Pour que les élus puissent se rendre dans leur circonscription et s'adresser à leurs électeurs, c'est parfois très difficile. Lorsqu'ils sont élus, ils déménagent tous vers la ville, à la capitale, et souvent perdent les liens avec leur électorat. Par conséquent, le projet sur lequel nous avons travaillé avec eux intègre un peu de technologie dans tout ce processus.

Le responsable de la circonscription, du membre du Parlement, est basé dans la circonscription proprement dite. Électroniquement, il transfère des informations du Parlement et note les remarques et transmet cela aux citoyens pour qu'ils aient des discussions au sein de la Kgotla. Ils se rendent alors à la Kgotla, ils discutent, ils parlent avec les experts.

Ce n'est pas très grand, ils connaissent donc les citoyens. S'il y a un projet de loi, par exemple, en matière de soins de santé qui est discutée, ils vont aller chercher des médecins, ils vont également les intégrer dans les discussions avec les citoyens. Ils vont réunir tout le monde, y compris la société civile. À ce moment-là, ils vont écouter les différents points de vue et, lorsque le membre du Parlement retourne dans sa circonscription, ils peuvent en parler avec lui, après avoir eu toutes les discussions au préalable.

En ce qui concerne la durabilité du projet, c'est un projet pilote qui a duré pendant à peu près deux ans. Il a tourné dans quatre circonscriptions. Le travail continue parce que les citoyens sont très intéressés d'agir sur ce qui les touche et sur ce qui les affecte. Quand on a lancé le processus et que l'on a ce développement de politiques, ils sont intéressés, ils veulent faire partie de ce processus.

D'un point de vue traditionnel, les gens qui vivent dans cette région – et ce n'est pas seulement au Botswana, les frontières ont été tracées bien plus tard, il y a aussi une partie en Afrique du Sud, une partie au Zimbabwe, au Botswana et en Namibie – discutent de tout. Et c'était la partie très intéressante du projet. Ils grandissent, en fait, avec l'idée qu'ils peuvent tout simplement exprimer leur point de vue et ils le font.

Cette structure particulière a été quelque part détachée du travail quotidien au Parlement. Finalement, la technologie a permis de réintégrer tout le monde dans le processus.

Aujourd'hui, ils veulent mettre cela en œuvre dans toutes les circonscriptions. L'année dernière, ils ont voté un budget important pour l'achat d'ordinateurs

dans toutes les circonscriptions et dans les bureaux de la circonscription.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - La parole est à Mme Costa.

Mme Sandra Costa, Secrétaire générale du Parlement des Açores. - Je viens des Açores, au Portugal. J'aimerais en savoir un peu plus sur « Parlement & Citoyens ». Votre association, qui est formidable, était-ce une initiative individuelle ou était-ce sponsorisé par le Gouvernement ou par le Parlement ? D'où vient votre budget ?

Deuxièmement, le citoyen qui participe à votre plateforme, comment s'identifie-t-il ? Est-ce par Facebook, par sa carte d'identité ? Comment savez-vous qu'il s'agit d'une véritable personne, d'un être humain en chair et en os et pas d'une fausse image ?

Ensuite, au niveau de la participation des citoyens, qu'en est-il au niveau de la sécurité ?

En Suède, Monsieur Koulolias, y a-t-il des directives, des règles à suivre en matière de données brutes qui vous permettent de décider d'utiliser les données brutes dans votre plateforme ? Tous les prototypes sont-ils toujours open source ? Les autres pays peuvent-ils vous contacter, payer l'ingénierie, par exemple, et utiliser votre projet open source ?

Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens (France). - Je vais répondre à la première question : qui a fondé l'association ? Nous sommes des citoyens à l'origine. On a d'abord fondé une plus grosse association qui s'appelle Démocratie Ouverte, Open Gov France, qui est constituée de citoyens, de chercheurs, d'élus locaux, mais avant tout, ce sont des citoyens. Certains sont intéressés par les recherches, et cetera. En fait, c'est en parlant tous ensemble que l'on a eu des idées. On a fondé Parlement & Citoyens. Le fondateur est Cyril Lage. Avant il était lobbyiste pour des entreprises françaises, auprès du Parlement. Il en a eu marre de voir qu'en tant que lobbyiste, il avait un accès beaucoup plus facilité au Parlement qu'un citoyen lambda. Il a décidé d'essayer de donner une forme, au début, cela devait être un lobby citoyen, une forme d'outil de lobbying auprès du Parlement pour qu'un citoyen lambda puisse accéder plus facilement aux discussions ayant cours. Il s'est rendu compte que l'idée d'un lobby citoyen n'était pas forcément pertinente, parce que cela restait un lobby. Les élus ne sont pas forcément contre nous, que du contraire. Du coup, c'est là qu'en allant voir lui-même, en devenant assistant parlementaire auprès des élus, il s'est rendu compte en fait que c'était plutôt le dialogue

qui était intéressant, que l'idée d'un lobby citoyen pour pousser des idées uniquement. L'idée, c'est la collaboration. C'est comme cela qu'il a formé Parlement & Citoyens en 2013.

Ensuite, sur le financement, cela ne fait que deux mois que l'on existe officiellement dans les statuts, que l'on a le compte en banque, qui nous permet de lever des fonds. On va essayer de lever des fonds auprès du Sénat, de l'Assemblée, de la Caisse des Dépôts qui est le financeur français, mais aussi au niveau européen. On a également un système d'adhésion comme n'importe quelle association, qui est de 50 euros pour les parlementaires qui veulent s'engager et qui est de normalement 200 euros pour les entreprises. Elles aussi peuvent être intéressées pour participer et faire une forme de lobbying ouvert avec le Parlement. Ils veulent montrer leur position, donc ils sont intéressés d'être adhérents aussi. Là aujourd'hui, je ne suis pas payée. On est vraiment dans la phase de levée de fonds, je suis au chômage, mais on a un super chômage en France, donc profitons-en. Il sert beaucoup à créer des entreprises et des projets.

La troisième question est sur l'anonymat ou l'identification des gens. Au début, c'est une question que l'on s'est posée. On s'est dit : « Faut-il vérifier qui fait quoi ? » Qui sont ces personnes qui participent ? » On s'est rendu compte que ce n'était pas le plus important, parce que l'on n'est pas dans un objectif de vote à une élection nationale, par exemple. En fait, on choisit délibérément de laisser le choix à la personne de donner son nom. Elle donne son nom, on peut vérifier qu'elle est bien existante par une adresse courriel, que ce n'est pas un robot. Pour autant, avoir son nom n'est pas important. La plupart des gens mettent des pseudonymes ou leur prénom, nom, et cetera. On a eu le cas d'une dame qui s'appelle Jeanne Varasco et qui, en fait, était harcelée dans son milieu de travail et a mis un pseudo, donc Jeanne Varasco, ce n'est pas son vrai nom, mais elle a participé. C'est elle qui a le plus participé à la loi pour une République numérique, elle a fait 400 contributions, je crois. Elle a donné 400 idées et pour autant, ce n'était pas son vrai nom. En fait, son idée peut être intéressante, sans que l'on sache qui c'est. Après, on la recontacte en tant que Jeanne Varasco, on lui demande si elle veut participer. Là, elle peut dévoiler son visage si elle en a envie, elle peut venir à la réunion, mais l'intérêt est d'avoir une diversité d'idées et ne pas forcément que l'on puisse dire : « Toi, tu penses cela, toi tu penses cela » parce que parfois, c'est difficile. On n'a pas envie de pointer les citoyens en fonction de leur position politique. Ils sont complètement libres d'utiliser un pseudo ou d'utiliser leur vrai nom. Cela marche plutôt bien parce que, notamment, les électeurs front-national

parfois mettent des idées qui peuvent paraître choquantes pour l'opinion, mais pour moi, ils sont aussi légitimes. S'ils veulent utiliser un pseudo ou pas, c'est vraiment à eux que cela revient. On prône plutôt l'anonymat sur la plateforme.

C'est un choix de notre part. Il est discutable, il peut y avoir d'autres solutions, mais cela nous permet d'éviter tout le côté aussi identification des personnes, avec des cartes d'identité, parce que cela freine complètement la participation. Quand on doit remplir 15 cases et donner notre carte d'identité scannée, à la fin, on se dit que l'on ne va pas participer, alors que là, on a simplement besoin de : nom, prénom, adresse courriel. La dernière chose que l'on demande, c'est le statut : est-on citoyen, parlementaire, organisation à but lucratif ou organisation à but non lucratif, entreprise ou association ? Cela fonctionne plutôt bien.

Sur la modération, cela va avec l'anonymat. Les gens qui participent sur la plateforme, savent qu'ils participent pour la loi, qu'ils vont être lus par des parlementaires, par des experts. En fait, on fait quasi zéro modération. On a fait 0,6 % de modération sur la loi République numérique. On a simplement enlevé des messages d'insulte et des offres promotionnelles. Sinon, les gens s'autorégulent et se disent : « Je trouve que tu as des propos déplacés ». Ils le disent entre eux. Du coup, la discussion revient, mais on a fait 0 % de modération. Il n'y a pas besoin, ils savent qu'ils participent à la loi, donc sur cette plateforme en tout cas, ils sont sérieux. Ce n'est pas comme sur Facebook où ils se permettent d'insulter en leur nom propre. Là, on a assez peu de taux d'insulte.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Y a-t-il encore d'autres questions ?

M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre d'excellence en matière d'e-gouvernance (Suède). - Pour répondre à la question de Sandra, en Suède, les données sont ouvertes par défaut. C'est obligatoire, c'est un règlement pour toute entité gouvernementale. Les données doivent être ouvertes. Les courriers, et cetera, sont conservés. Tout citoyen, toute entité, peuvent vérifier ce que j'ai fait. C'est réellement un des socles de notre manière de fonctionner. Maintenant, le problème est l'utilisation des données dans un monde digital. De nombreuses agences publient les données, donc vous pouvez les trouver. On a une agence de développement international qui publie tout en PDF, donc on ne peut pas vraiment chercher dans tous les documents qu'elle publie, si vous cherchez un point spécial, ce n'est pas évident, mais c'est ouvert.

Ils sont en train de tout changer pour le moment. Beaucoup d'agences envisagent une normalisation des données, qu'elles soient plus faciles à utiliser. C'est aussi une des possibilités. C'est effectivement un des services que nous rend notre laboratoire quand on a besoin de données. On prend un échantillon et on le construit, avec l'aide de l'agence, de manière à ce que cela puisse réellement être utilisé et standardisé.

En ce qui concerne le résultat, les prototypes, à nouveau ce sont des sources ouvertes, puisqu'elles sont développées par le biais d'un effort collaboratif. Elles peuvent être utilisées à d'autres endroits également. Par exemple, pour ce que nous avons fait au Botswana, les sources sont ouvertes. Beaucoup d'autres applications ont été mises au point en interne et le sont tout autour.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - La parole est à Mme Delgado.

Mme Blanca Martin Delgado, Présidente du Parlement d'Estrémadure. - Merci, Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Je voudrais d'abord saluer chacun des participants et les féliciter, parce que ce sont là des expériences, des interventions vraiment fantastiques. Par rapport à l'expérience qui nous a été présentée, tant pour la France que pour les autres, l'expérience également de M. Koulolias.

En ce qui nous concerne, en Estrémadure, nous avons une expérience que nous devons encore concrétiser, mais en 2013, une loi sur le gouvernement ouvert a été approuvée, donc il y a eu une approbation de la collaboration de la participation citoyenne au niveau du Gouvernement régional et au niveau du Parlement, en tant que tel en Estrémadure. On envisageait, à ce moment-là, la création dans les mois qui suivaient d'une étude, qui a été réalisée avec des experts en participation citoyenne.

Il s'agissait de donner forme à un conseil de citoyens en Estrémadure. Les citoyens peuvent intervenir, pas seulement les citoyens qui représentent la société civile, mais les citoyens qui veulent participer directement. Il y a un règlement de participation qui est établi pour qu'ils puissent se réunir au sein de l'Assemblée d'Estrémadure ou intervenir de manière directe au niveau du Parlement lui-même. Les citoyens peuvent réagir par rapport à différentes propositions qui émanent du Gouvernement et qui sont d'ailleurs par la suite soumises à l'approbation des députés de l'Assemblée. Selon moi, c'est une initiative appréciable si l'on considère le point de départ et l'objectif que nous nous étions fixé.

Nous avons également d'autres expériences. Par exemple, « le député 360° » au niveau du Congrès. Je crois que c'est quelque chose qu'il y a également au niveau de l'Andalousie, c'est « le député 110° ». En ce qui nous concerne, en Estrémadure, dans le cadre de leur programme électoral, certains partis politiques envisageaient cette possibilité, même si cela n'a pas été concrétisé par certains de ces partis.

Au sujet des différentes interventions, on a souligné le concept de démocratie représentative qui, selon moi, est quelque chose de très important. Je ne sais pas s'il faut parler de représentation classique ou pas, mais cette démocratie participative est très importante. La démocratie directe également, nous avons d'ailleurs un Grec qui est ici avec nous. Mais c'est parfois très difficile de concrétiser cette démocratie directe.

Je suis d'un pays où, en 2011, il y a eu ce mouvement dans les rues avec le Mouvement 15-M, par exemple, qui, comme cela a été le cas dans d'autres pays européens ou dans le monde, voulait un peu faire avancer cette idée de la démocratie. Cependant, il n'y a pas eu de véritable succès en fin de compte.

La démocratie représentative était importante dans le cadre du projet qui a été ainsi réalisé. Le représentant de la Commission européenne a dit que la démocratie représentative passe par une phase de crise aujourd'hui. Je crois qu'il faut un peu voir quelles sont les différentes formes de participation. Il ne faut pas oublier ce concept de démocratie représentative.

Un point que je voulais soulever, c'est que M. Pelayo a parlé de la transparence des membres du Parlement européen et de la Commission qui publient des données avec les déclarations de biens, et cetera. En Estrémadure, nous avons également une loi qui a été approuvée en ce sens. On ne présente pas la déclaration des biens des députés, mais on présente l'IRPF, comme on l'appelle. C'est une déclaration annuelle de revenus. J'ai quant à moi certains doutes par rapport à cela et je voulais savoir quelle était l'opinion des participants ici.

Nous publions aussi les déclarations de notre époux ou de notre épouse. Il y a cette frontière entre le public et le privé qui est un peu floue. Cela a fait l'objet de pas mal de débats, mais aucune force politique n'a osé dire « non » parce que cela donnait le sentiment, à ce moment-là, qu'il y avait quelque chose à cacher.

En même temps, il y a peut-être certaines limites par rapport à la question de la transparence. On peut vouloir être transparent, mais il ne faut peut-être

pas non plus exagérer parce qu'il y a également la sphère privée et notre vie privée. Ce n'est pas parce que l'on est des serviteurs publics que toute la sphère privée peut être envahie. Je voulais savoir ce que vous pensez par rapport à cette question.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Cecchetti.

M. Fabrizio Cecchetti, Vice-président du Conseil régional de Lombardie. - Monsieur le Président, je vous transmets les salutations de M. Cattaneo, président de la Lombardie.

Par rapport aux bonnes pratiques, je voudrais marquer mon accord avec les collègues des autres parlements.

Je voudrais vous remercier pour l'organisation de ce groupe de travail, pour cette matinée. On a entendu des présentations très intéressantes. Il y aura probablement d'autres contacts qui seront maintenus, au-delà de notre réunion.

Concernant la représentante de Parlement & Citoyens qui a marqué sa disponibilité, il s'agit d'une expérience qui pourrait être répliquée dans d'autres pays. En Lombardie, nous serions très intéressés parce qu'il n'y évidemment pas 10 millions d'habitants comme en Suède - c'est une Région -, mais c'est quasiment un État.

Par rapport aux initiatives qui sont menées en Lombardie, le Conseil régional de Lombardie, le Parlement régional de Lombardie, mène quatre initiatives. Je vais vous les présenter très rapidement.

Tout d'abord, le projet « Open laws Lombardy » vise à rendre transparents les effets concrets des différentes lois sur la vie des citoyens. Le citoyen, l'entreprise, l'administrateur local, le professeur ou l'étudiant peuvent accéder avec ce projet « Open laws Lombardy », à travers une interface, aux institutions des autorités régionales, à des documents, des publications qui aujourd'hui ne sont accessibles qu'en partie à certaines personnes parce qu'ils se trouvent sur des banques de données séparées. Il y aura la possibilité d'accéder à toutes ces informations beaucoup plus librement, accéder à la manière dont les lois ont été élaborées, et cetera. C'est un saut qualitatif qui est réalisé à travers cela.

Il y a également toute une question de culture politique institutionnelle. Cela fait déjà longtemps que le Conseil de Lombardie est impliqué sur ce sujet.

Il veut également valoriser la fonction de contrôle sur la mise en œuvre des lois d'évaluation des politiques régionales. C'est un projet chez nous qui n'avait pas été envisagé jusqu'à il y a un an. Ces derniers mois, nous avons approuvé une loi sur le registre des lobbies. L'Italie n'a pas encore une loi nationale à ce niveau, mais certaines Régions, ont adopté des lois et des réglementations en la matière. Je pense à la Toscane, le Molise ou aux Abruzzes.

Les cinq points importants de cette loi sur le registre des lobbies prévoient :

-l'inscription obligatoire pour les groupes d'intérêt qui veulent mener des activités de représentation auprès des institutions publiques, ils doivent être inscrits sur une liste qui est publiée sur le site de l'institution ;

-la notion très large de décideur public ;

-les obligations de transparence également pour les décideurs publics dans le cadre de leur interaction avec des représentants du groupe d'intérêt ;

-l'implication des représentants des groupes d'intérêt dans la phase d'élaboration des lois ;

-la traçabilité des échanges d'information entre les décideurs publics et les représentants de groupes d'intérêt.

La loi que nous avons approuvée va dans le sens d'une plus grande transparence et d'une traçabilité des décisions qui sont prises par les institutions de la Lombardie.

La troisième initiative que nous avons menée au cours de ces dernières années est la plateforme « Open innovation », qui est une place virtuelle pour l'échange d'informations et pour le développement de collaborations entre des personnes qui s'occupent de recherche et d'innovation dans différents secteurs. À ce jour, les inscrits à cette plateforme sont au nombre de 6 500 : des managers, des entrepreneurs, des universitaires, des personnes de référence de centres de recherche, des professionnels. Il y a tout un processus d'innovation et d'échange et cela permet aux participants de se rencontrer, d'échanger des informations, de constituer des groupes, de faire des projets ensemble et de valoriser les résultats.

Après pratiquement un an de lancement de cette loi, il y a déjà 94 communautés thématiques, 31 propositions de collaboration et 946 discussions actives. La plateforme a un potentiel de développement très large. Elle s'adresse aux

spécialistes, mais on pourra informer, consulter et impliquer tous les citoyens et pas seulement les spécialistes.

La dernière initiative est une proposition que j'ai présentée directement. C'est encore une loi qui est discutée actuellement dans la Commission des affaires institutionnelles du Parlement de Lombardie. C'est une proposition de loi qui a pour objectif le plus important l'institution d'un portail régional unique pour la participation des citoyens. Cette loi devrait permettre de donner une assistance technique aux citoyens qui veulent proposer des lois à l'initiative populaire. Donc nous donnons, en fait, la possibilité à tous les citoyens de présenter, de soumettre des propositions de loi.

Toutefois, nous mettons à leur disposition des techniciens pour pouvoir préparer, évidemment, cette proposition. Sinon, comme cela a d'ailleurs été souligné, il y a des citoyens qui ne sont pas en mesure de faire des propositions de législatives, qui ne sont pas applicables pour des questions diverses.

C'est le premier élément de cette proposition de loi. Et c'est encore un projet. Il s'agit d'avoir un portail en ligne pour la participation à travers une authentification certifiante. Nous avons pensé à la carte de santé, par exemple. Nous avons chez nous un système de cartes de santé par le truchement desquelles chaque citoyen a un code et ils ont déjà différents rôles au niveau bureaucratique. Avec ce code, on peut authentifier la personne, la vérifier, la contrôler et le citoyen peut intervenir au sein de ce portail. Il a la possibilité de présenter, de soumettre des propositions de modifications de projets de loi, par exemple, qui ont été présentés par le Parlement régional de Lombardie.

Il y a également la possibilité de recueillir des signatures sur des propositions de loi d'initiative populaire qui sont déposées sur le portail, ou bien de recueillir des signatures pour une consultation, pour un référendum, et ensuite soumettre également des pétitions.

Le principal problème c'est que le citoyen est amené à la participation à travers des partis, pour les pétitions, les propositions de loi, et sinon il est détaché, il ne sait pas s'impliquer. À travers cet outil, cela permet une application plus directe et c'est donc quelque chose de très positif. Nous sommes en train de discuter de cela au niveau du Parlement régional et d'ici quelques mois nous allons arriver à un résultat.

Ce sont quatre initiatives qui me sont venues à l'esprit.

Ce portail permettra de faire des sondages certifiés, de nouveau. On a parlé de 1 100 citoyens qui ont été choisis pour faire l'échantillon dans le cadre de l'implication des citoyens au Parlement de Wallonie. Avec ce système de sondage certifié, cela permettrait de savoir ce que pense le peuple lombard par rapport à différentes lois, ou par rapport à différentes propositions. Savoir ce que pense la population de la Wallonie sur l'euthanasie, par exemple. Dans des délais très rapides, on pourrait avoir un sondage qui ne serait pas fait par une institution extérieure, mais nous aurions directement des informations, avec le système du code de la carte de santé des citoyens, avoir la participation des citoyens aux sondages. Nous n'aurions pas que 1 100 personnes, mais cela pourrait être des millions de personnes qui participent aux sondages et qui pourraient être interrogées.

Nous sommes très proches de la possibilité de mettre tout cela en œuvre concrètement.

Je conclurai en faisant référence à ce que disait la présidente du Parlement d'Estrémadure, nous publions tout sur notre système.

Un problème aussi chez nous, est que la vie privée, nous ne savons plus ce que c'est. Tout est publié. Tout est accessible. Concernant les élus. Évidemment, on demande le consensus du conjoint, mais tout est publié, tout est transparent.

Chaque année, on met à disposition de la presse locale, mais pas seulement, la possibilité de vérifier le nombre d'habitations, de voitures, quels sont les mandats que les élus ont, et cetera. Cela permet de faire toutes ces vérifications. On en fait peut-être trop, c'est possible.

Je vous remercie.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Y a-t-il des réactions par rapport à ces témoignages ou d'autres questions ?

La parole est à M. Pelayo.

M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens » de l'Agence européenne exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA). - En ce qui concerne la question de la transparence abordée par Madame, nous sommes un petit peu en dehors de la question de la démocratie comme je l'avais présentée, mais aujourd'hui, la transparence, de toute façon, d'une manière ou d'une autre, est une condition, est un prérequis pour tous les processus des institutions démocratiques.

Au niveau de l'Union européenne, nous avons différents modèles. Je ne savais pas, quant à moi, qu'en Estrémadure vous aviez ce système de transparence aussi détaillé, aussi précis. Il y a d'autres systèmes qui sont très développés, comme en Roumanie, une transparence qui concerne les responsables politiques élus, mais également les fonctionnaires. C'est vraiment avec un niveau de détails très élevé, cela concerne les déclarations que les politiciens et les fonctionnaires doivent présenter au moment de prendre leurs fonctions, de terminer leurs fonctions. Ce ne sont pas uniquement des déclarations sur le foncier, mais également des déclarations relatives aux revenus.

Chaque pays, chaque région, a son modèle. Cela dépend aussi un peu de la situation réelle ou la situation telle qu'elle est perçue en ce qui concerne l'intégrité et la corruption. C'est très souvent aussi une réaction face à certains événements.

Je voudrais profiter d'avoir la parole pour dire que nous voyons ainsi qu'il y a pas mal d'innovations en ce qui concerne la démocratie, qui sont extrêmement intéressantes dans l'ensemble de l'Europe et je voudrais donc mettre à profit le fait d'avoir la parole pour encourager à faire peut-être certaines choses dans le cadre de la CALRE ou dans un cadre plus informel et discuter avec les régions et peut-être aussi mettre à profit notre programme, l'« Europe pour les citoyens » afin d'essayer de construire certains programmes qui permettraient d'approfondir ce genre de thème puisque dans le cadre de notre action, nous avons des réseaux de ville. Mais nous pouvons également avoir des réseaux de régions ou des réseaux de provinces ou autres types d'entités et nous pouvons ainsi donner un soutien à des projets européens qui abordent cette question de l'innovation démocratique pour procéder à des échanges d'expériences si cela peut être intéressant.

C'est toujours un processus un peu compétitif. Je ne peux donc donner aucune garantie quant à la possibilité de donner, au final, un soutien, mais en même temps, nous souhaitons vraiment avoir des projets de ce genre sur l'innovation démocratique pour l'ensemble de l'Union européenne et donc je crois que cela pourrait être une initiative intéressante.

Merci beaucoup.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Je me tourne une dernière fois vers l'assemblée. J'ai un regard sur vous et un regard sur la montre aussi puisque nous avons convenu que nous terminions aux alentours de 13 heures pour nous permettre, le moment venu, d'aller en salle

plénière et de prendre la photo de circonstance, les délégations avec les experts présents. Il n'y a plus d'autres interventions.

M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Je voudrais m'adresser à vous, sous le regard bienveillant de notre président de la CALRE, pour vous dire que nous arrivons donc au terme des travaux de ce groupe de travail qui s'est réuni pour la deuxième fois, dans la droite ligne des travaux de mon prédécesseur alors président de ce groupe de travail et vous interroger un peu sur la suite.

Je pense que l'on a eu une approche lors du premier groupe de travail qui était d'ordre plus académique, plus scientifique, plutôt de philosophie politique.

Ici, nous sommes rentrés dans des dispositifs, soit de soutien européen, soit de gouvernance partagée, soit de plateforme permettant de coconstruire une loi ou encore d'un panel citoyen. Donc là nous avons tenté d'être extrêmement pédagogiques, et merci à celles et ceux qui des différents parlements nous ont dit ce qu'ils faisaient aussi chez eux, c'était un deuxième volet.

Pour la suite de nos travaux, puisque ce groupe de travail doit encore poursuivre ses travaux avant de pouvoir en faire un compte rendu, à l'ensemble de l'assemblée générale de la CALRE, je voudrai vous entendre si vous avez l'une ou l'autre suggestion. Notre Parlement, son Secrétaire général et votre serviteur, sont évidemment à votre disposition pour déjà préparer le prochain groupe de travail.

S'il y a des suggestions, elles sont évidemment les bienvenues. S'il ne devait pas y en avoir, alors je me permettrais, avec l'accord du président de la CALRE, de proposer peut-être l'un ou l'autre thème ou rencontre pour le prochain groupe de travail de telle manière que nous soyons toujours bien en phase avec les préoccupations qui sont aujourd'hui des préoccupations partagées. Je n'ai pas entendu l'un d'entre vous me dire : « Non, on n'a pas de difficulté avec nos concitoyens. Ils sont très heureux. Ils nous font confiance. Ce qu'ils demandent, c'est que les élus décident. » On voit que nous ne sommes plus du tout dans cette démocratie représentative exclusive, mais davantage dans une démocratie continue, participative ou démocratie narrative, j'ai bien retenu le nom.

J'en tire la conclusion suivante : très simplement, probablement, pour des parlementaires plus anciens, dont je suis, nous nous étions présentés pour travailler pour les citoyens. J'en tire la conclusion ces dernières années et après cette matinée encore, qu'aujourd'hui nous devons travailler avec les

citoyens, ce qui est une évolution difficile, parce que les contributions sont multiples, parfois aléatoires, et que nous ne disposons plus malheureusement de la confiance spontanée des citoyens pour pouvoir coconstruire. Tout à l'heure, je vous ai posé la question parfois même de la rupture.

C'est ce travail avec et non pas pour les citoyens, même si l'un n'empêche pas l'autre bien évidemment, qui nous attend à l'avenir.

Je voudrais remercier les experts et notre citoyen élu expert pratiquement. Je crois qu'il serait ravi d'aller dans d'autres parlements pour présenter – je le vois – l'initiative que nous avons évoquée avec beaucoup de bonheur. Il me reste dès lors à vous remercier.

Vous aurez remarqué que, pour favoriser le travail, nous vous avons donné un petit cadeau de circonstance, typiquement belge et wallon, le chocolat. Le chocolat, on peut y voir deux usages. Le premier ne colle pas tout à fait à la pratique habituelle parlementaire, le chocolat – dit-on – compense une absence d'activité sexuelle. C'est une première version. L'autre qui me paraît beaucoup plus correcte est de soutenir l'optimisme et l'enthousiasme. Vous ne m'en voudrez pas de choisir la deuxième version, celle de soutenir l'enthousiasme et l'optimisme pour nos travaux et de participer au nécessaire établissement de la confiance entre les élus et les citoyens.

Pour les experts, pas de chocolat, non pas que nous ayons des doutes sur vos activités ou votre optimisme, mais je pense que l'on a prévu, on va vous remettre les cadeaux de circonstance, peut-être, Monsieur le Secrétaire général, allez-y, parce que c'est vous qui nous avez ramené de votre voyage aux États-Unis notre expert. Voilà, M. De Decker, va vous remettre vos cadeaux.

Là, on quitte le chocolat pour de l'artisanat typiquement wallon, c'est le Val Saint-Lambert. Vous verrez que nous pouvons aussi réaliser de très belles choses.

Je ne peux qu'encore vous remercier. Pour revenir au Botswana, vous savez que la devise du Botswana est « Que tombe la pluie ». Je vais emprunter leur maxime pour dire que nous tombent les idées, les suggestions pour que nous puissions rétablir la confiance que nous, élus, souhaitons avec nos concitoyens.

Merci et si vous voulez bien nous suivre dans la salle plénière.

- La séance est levée à 13 heures 4 minutes.

**ALLOCUTION DE M. ANDRÉ ANTOINE À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DE LA CALRE DES 9 ET 10 NOVEMBRE 2017**

Monsieur le Président de la CALRE,
Monsieur le Président de l'Assemblée des Régions d'Europe,
Madame la Présidente du Gouvernement d'Andalousie,
Monsieur le Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,
Chers collègues,

C'est un réel plaisir de m'exprimer à nouveau devant vous, afin de procéder au compte rendu des travaux de notre groupe sur la démocratie interactive, sujet qui me tient particulièrement à cœur.

L'année dernière, j'avais eu l'occasion de vous résumer l'audition de trois experts universitaires, venus nous exposer les dimensions philosophiques de la participation. J'en retiens notamment que le goût de la démocratie s'entretient avant tout par sa pratique quotidienne.

Dès lors, il appartient aux parlements de rendre possible cette pratique, tant par des innovations technologiques que par des initiatives originales, au sein de nos assemblées comme au niveau local. Souhaitant fournir aux membres de la CALRE des outils concrets à cette fin, la réunion du groupe de travail du 30 juin 2017 a été l'occasion d'entendre quatre praticiens, venus des quatre coins de l'Europe.

Ainsi, nous avons été informés des nombreux efforts consentis par l'Union européenne en matière participation, comme l'initiative « mieux légiférer », la médiatrice européenne, mais aussi le programme « Europe pour les citoyens ».

Ce dispositif, dont M. Gilles Pelayo est le directeur, permet de réunir des personnes issues de régions différentes autour de thématiques d'intérêt commun, favorisant ainsi le développement d'une authentique citoyenneté européenne.

Je suis convaincu que de telles démarches sont à même de promouvoir la compréhension mutuelle des Européens sur des sujets où leurs intérêts semblent diverger, tels que la migration, la concurrence fiscale, ou encore le détachement des travailleurs. J'encourage donc vivement les membres de la CALRE à soumettre des projets dans ce cadre, comme c'est déjà le cas de nombreuses villes d'Andalousie.

Ensuite, M. Vasilis Koulolias, Directeur de l'eGovLab en Suède, a souligné l'importance d'impliquer les citoyens dès le début de la création de nouveaux outils, afin d'identifier leurs besoins réels et de formuler des réponses adaptées à ceux-ci. Du reste, il a insisté de manière fort pertinente sur l'idée que la technologie aide à la participation, mais que celle-ci doit avant tout s'inscrire dans notre culture démocratique.

Ainsi, la collaboration entre les usagers, le Gouvernement suédois et un opérateur téléphonique a permis un accès simple et aisé aux services de l'État pour les primo-arrivants. Cet exemple nous rappelle que le déficit de participation citoyenne se manifeste encore trop souvent par le non-recours aux services publics et aux droits sociaux. Pourtant, ils constituent la condition indispensable à une réelle inclusion de tous à la société et donc à la démocratie.

La plateforme française « Parlement & Citoyens », que nous a exposée Mme Clara Boudehen, constitue un autre exemple intéressant de synergie entre technologie et démocratie. Véritable Assemblée nationale numérique, cet outil de co-construction de la loi par les citoyens et les députés rencontre un vif succès depuis sa création en 2013 par un collectif de citoyens. Il a ainsi permis le vote d'une loi d'interdiction des pesticides dans l'espace public, mais aussi l'adaptation d'un projet de loi du Gouvernement sur le numérique, pour ne citer que les exemples les plus connus.

Au Parlement de Wallonie, nous souscrivons pleinement à cette démarche, puisque nous allons prochainement la transposer dans notre propre assemblée. Au vu du succès qu'elle rencontre chez nos voisins français et de l'intérêt qu'elle a suscité dans l'assemblée, je suis convaincu que cette plateforme constitue une réponse pleine de promesses à un problème déjà identifié par mon prédécesseur : à savoir, la difficulté pour nos concitoyens de saisir les opportunités que nous mettons à leur disposition.

Je formule le vœu qu'en offrant aux citoyens un outil moderne, construit par eux et pour eux, nous puissions enfin franchir cette étape décisive vers une démocratie réellement « continue ».

Enfin, le quatrième intervenant ne m'était pas totalement inconnu, puisqu'il s'agissait de M. Stéphane Quain, participant au Panel citoyen sur les enjeux du vieillissement organisé par le Parlement de Wallonie entre avril et mai 2017.

Durant quatre journées, 30 citoyens représentatifs de notre Région ont pris la place des députés wallons, afin de construire des solutions au défi démographique qui nous attend. Dans cette tâche, ils furent assistés par un Comité scientifique chargé de les accompagner et de les informer sur un sujet aussi complexe qu'important. En outre, nous avons commandité un sondage auprès de mille Wallons, ainsi qu'une enquête qualitative audiovisuelle.

Je me dois de souligner que cette démarche a remporté une large adhésion en Wallonie, tant auprès des participants eux-mêmes que des médias ou encore des responsables politiques. Pour qu'elle soit porteuse de sens, il importait en effet que cette expérience implique directement les représentants des pouvoirs exécutif et législatif.

C'est pourquoi la « déclaration consensus » adoptée à l'issue du processus a fait l'objet d'une réponse motivée, tant par les différentes formations politiques, que par les ministres compétents. Du reste, nous avons déjà prévu de rencontrer les panélistes d'ici quelques mois, afin de procéder ensemble au suivi de leurs recommandations et de prendre, le cas échéant, des mesures correctives.

Quoi qu'il en soit, le premier bilan que nous pouvons tirer de cette expérience est résolument positif. Il démontre que, moyennant une méthode et des moyens adaptés, il est possible d'impliquer directement le citoyen dans une démarche positive et constructive, même sur un sujet complexe. C'est pourquoi je m'engage dès à présent à redoubler d'efforts pour inscrire cette innovation dans la tradition de notre Parlement et l'instituer ainsi en véritable « fabrique de la démocratie ».

Chers collègues,

Après deux ans passés à la tête de ce groupe, je tiens à réaffirmer ma volonté de poursuivre notre travail autour de la « démocratie interactive ». Bien loin d'être clos, ce thème conserve toute sa pertinence et recèle encore de nombreuses potentialités.

Si vous deviez reconduire ce groupe de travail thématique et m'en confier la coordination pour une troisième année consécutive, je m'engage à organiser de nouveaux échanges au sein du Parlement de Wallonie, notamment autour de la participation au niveau local. En effet, mes années d'expérience comme municipaliste ont forgé ma conviction que c'est à ce niveau que l'action publique revêt le plus de sens pour nos concitoyens et qu'elle leur est la plus accessible.

Avant de conclure, je souhaiterais partager avec vous la pensée d'Antoine de Saint-Exupéry, qui écrivait fort justement que « La démocratie doit être une fraternité ; sinon, c'est une imposture ». Je parle sous le contrôle de mes collègues en affirmant que cette citation illustre bien l'esprit qui a habité nos travaux pendant ces deux dernières années et qui, je l'espère, continuera de nous animer à l'avenir.

Je vous remercie.